

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE
LE PRINCIPE SELON LEQUEL LES N° 34
MIGRATIONS DIALOGUE INTERNATIONAL
ORDONNEES SONT SUR LA MIGRATION
BENEFIQUES POUR LES MIGRANTS ET LA
SOCIETE L'OIM CRISES MONDIALES
CONTRIBUE A RELEVER LES IMBRIQUÉES:
DEFIS CROISSANTS QUE CONSÉQUENCES
POSE LA DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE
GESTION DES FLUX ET DU CHANGEMENT
MIGRATOIRES FAVORISE LA CLIMATIQUE
COMPREHENSION POUR LA MIGRATION
DES QUESTIONS ET LES DÉPLACEMENTS
DE MIGRATION PROMeut LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL A TRAVERS LES MIGRATIONS
OEUVRE AU RESPECT DE LA DIGNITE
HUMAINE ET AU BIEN-ÊTRE DES
MIGRANTS

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations ordonnées et respectueuses de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels que pose la migration; favoriser la compréhension des questions migratoires; encourager le développement économique et social par la migration; et préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. .

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
Boîte postale 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél.: +41 22 717 9111
Fax: +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Citation requise: Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2023. *Crises mondiales imbriquées: conséquences de l'insécurité alimentaire et du changement climatique pour la migration et les déplacements*. Série Dialogue international sur la migration No 34. OIM, Genève.

ISBN 978-92-9268-632-1 (PDF)
ISSN 1726-4030

© IOM 2023



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)*.

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit –électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre– sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

No. 34

SECONDE SESSION DU
DIALOGUE INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION 2022

CRISES MONDIALES IMBRIQUÉES :
CONSÉQUENCES DE
L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
POUR LA MIGRATION ET LES
DÉPLACEMENTS

L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales. [...] Pour y parvenir, agissant à la demande des États Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes: [...]

*7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle, tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
(Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007)*

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les États Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. L'IDM est une tribune permettant à l'Organisation d'écouter ses États Membres et ses partenaires et d'en tirer des enseignements, ainsi que de renforcer la base d'éléments factuels aux fins des projets qu'elle mène dans le monde entier. Les discussions contribuent également à la mise en œuvre des objectifs de développement durable de manière générale, et de l'objectif 10.7 en particulier.

Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse stratégique ciblées, l'IDM offre une tribune ouverte de débat et d'échange entre toutes les parties prenantes

intéressées, et a favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens, sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale. L'IDM est organisé par l'Unité de l'IDM, qui relève de la Division des organes directeurs de l'OIM.

La série des « Livres rouges » consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans ce cadre. L'Unité de l'IDM en assure la rédaction et la coordination. De plus amples informations sur le Dialogue international sur la migration peuvent être consultées sur la page www.iom.int/es/dialogo-internacional-sobre-la-migracion ou obtenues à l'adresse idmworkshop@iom.int.

La présente publication rend compte des principales questions soulevées à la seconde session de l'IDM 2022, qui a eu lieu à Genève, les 24 et 25 octobre 2022, sur le thème « Crises mondiales imbriquées : Conséquences de l'insécurité alimentaire et du changement climatique pour la migration et les déplacements ». Cette manifestation, organisée dans un format hybride (en présentiel et en ligne), a réuni 35 orateurs et attiré le nombre record de 650 participants, parmi lesquels 518 ont accédé à la plateforme de la manifestation, tandis que les autres ont suivi la diffusion en direct sur YouTube.

Afin de faciliter la diffusion des conclusions et recommandations clés, le Rapport a été rédigé de manière concise en articulant les conclusions des délibérations de la session autour des grands défis identifiés par les orateurs et les participants et des réponses correspondantes. Le Rapport s'ouvre sur un tour d'horizon des principaux défis et réponses évoqués lors des tables rondes, qui font l'objet d'une analyse plus détaillée, par thème et par région, dans les sections suivantes. Certaines des pratiques exemplaires partagées par les participants y sont également présentées.

Ce rapport a été rédigé par Piotr Kazmierkiewicz, consultant indépendant. Olga Rebolledo, Fonctionnaire chargée des politiques migratoires au sein de l'Unité de l'IDM, en a coordonné la rédaction et la production générale, et Dejan Keserovic, Chef de la Division des organes

directeurs, y a apporté les orientations générales. Nous remercions tout particulièrement Ana Carla Carlos, de la Division des organes directeurs, qui a fourni un appui précieux aux processus de révision et de mise en forme.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COP 27	27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDM	Dialogue international sur la migration
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	v
SECONDE SESSION DU DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2022	1
1. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS.....	3
1.1 Points saillants.....	3
1.2 Aperçu thématique.....	6
1.2.1 Quatre défis.....	6
1.2.2 Six réponses	10
2. DÉFIS ET MESURES REQUISES IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS.....	21
2.1 Impact: situation actuelle et prévisions	22
2.1.1 Contexte.....	22
2.1.2 Thèmes examinés	26
2.1.3 Défis recensés.....	28
2.1.4 Besoins recensés	31
2.2 Approche multipartite: partage des responsabilités et ouverture de voies de migration.....	35
2.2.1 Contexte.....	35
2.2.2 Thèmes examinés	38
2.2.3 Défis recensés.....	40
2.2.4 Besoins recensés	42
2.3 Lutter contre les causes profondes grâce à l'adaptation et au renforcement de la résilience.....	47
2.3.1 Contexte.....	47
2.3.2 Thèmes examinés	50
2.3.3 Défis recensés.....	52
2.3.4 Besoins recensés.....	53
2.4 Défis et besoins au niveau régional	58

3. CONCLUSIONS CLÉS : ÉVALUATION DE LA MANIFESTATION ET PRATIQUES MISES EN COMMUN.....	63
3.1 Évaluation de l'IDM.....	63
3.2 Onnes pratiques retenues pour relever les défis recensés.....	68
3.2.1 Ouverture de voies de migration sûres.....	68
3.2.2 Réduction de la vulnérabilité des migrants et protection de leurs droits.....	72
3.2.3 Solutions de substitution à la migration : renforcer la résilience locale grâce au développement vert des zones rurales	75
3.2.4 Renforcement de la résilience des personnes les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité : les jeunes et les femmes.....	78
3.2.5 Alerte rapide et prévention : nécessité d'une coopération multipartite.....	81
RÉFÉRENCES.....	85
APPENDICE.....	95

SECONDE SESSION DU
DIALOGUE INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION 2022

Genève, 24 et 25 octobre 2022

Rapport final

8 février 2023

1. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

1.1 Points saillants

La première journée de l'IDM a été l'occasion d'aborder la multiproblématique changement climatique, sécurité alimentaire et migration sous différents angles, notamment ses conséquences immédiates et à long terme, la réduction des risques de catastrophe, les aspects liés au genre et à l'âge, le partage du fardeau et des responsabilités, la participation et l'autonomisation des personnes touchées (les migrants et les communautés dans leur ensemble), et l'établissement de partenariats, compte tenu de l'engagement commun de tous les États en faveur d'une action climatique efficace.

Au fil de la journée, plusieurs thèmes communs se sont dégagés. Les orateurs et les États Membres :

- ont évalué l'ampleur des déplacements actuels et futurs provoqués par le changement climatique, relevé que les plus touchés étaient déjà vulnérables aux effets du changement climatique et alerté sur les conséquences de l'inaction ;
- sont convenus de la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre les causes profondes des déplacements, à savoir la dégradation des sols et la pénurie d'eau, étant donné que les chocs, notamment les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, agissaient comme des facteurs supplémentaires de mobilité ;

- ont reconnu l'importance du dialogue entre États Membres et appelé à élargir les partenariats avec le secteur privé et les donateurs afin de pallier le manque de financement, dans la perspective de la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27);
- ont salué les initiatives visant à améliorer les capacités de suivi, de prévision et d'alerte rapide qui seront examinées à la COP 27;
- ont fait part des pratiques exemplaires qui permettaient de réduire les vulnérabilités immédiates et à long terme, et recensé les retombées positives d'une plus grande participation des femmes et des jeunes à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de l'action climatique.

La seconde journée de l'IDM a été l'occasion pour les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et le changement climatique (les migrants, les diasporas, les communautés et les États) de faire entendre leur voix, et pour plusieurs parties prenantes de faire part des enseignements qu'elles ont tirés de leur expérience et d'expliquer comment elles sont parvenues à transformer en possibilités les difficultés des personnes qui migrent en raison du changement climatique. Les intervenants et les orateurs ont insisté sur le rôle que les accords de coopération régionale (comme les protocoles de libre circulation), et les politiques et programmes nationaux d'admission et d'intégration à visée humanitaire pouvaient jouer dans l'ouverture de voies de migration sûres et régulières. Une attention particulière a été accordée à l'importance de remplacer les actions fragmentées, réactives et non coordonnées menées aujourd'hui par une approche proactive, tournée vers l'avenir et fondée sur des faits.

Au cours de la journée, les intervenants et les États Membres :

- ont souligné le caractère disproportionné des effets du changement climatique et de l'insécurité alimentaire sur des régions et des communautés qui étaient déjà exposées à des facteurs de vulnérabilité, et appelé à mieux répartir le fardeau et les responsabilités;
- ont déterminé les lacunes politiques et administratives actuelles en ce qui concerne la mise à disposition de voies de migration sûres

et accessibles, et échangé des exemples d'instruments qui pourraient servir de pratiques susceptibles d'être reproduites afin de répondre aux besoins humanitaires et de proposer des solutions durables (notamment une protection complémentaire et des accords de libre circulation) aux personnes en voyage;

- sont convenus qu'au vu de l'ampleur des crises imbriquées, il convenait d'adopter une approche axée davantage sur la prévention que sur la réaction, tant à l'échelle régionale que mondiale, conformément à l'engagement pris par l'ensemble des parties prenantes (notamment les pays du Nord), dont les efforts devaient être mieux coordonnés;
- ont rappelé l'importance d'écouter la voix des jeunes générations et de les faire participer aux instances de prise de décisions relatives à l'action climatique, car elles allaient devoir affronter les effets à long terme du changement climatique.

1.2 Aperçu thématique

Les domaines thématiques de l'IDM étaient articulés autour de quatre grands défis relatifs au lien entre le changement climatique, la sécurité alimentaire et la migration, qui ont été identifiés par les participants, et de six réponses, qui sont une esquisse de la suite à y donner. L'aperçu ci-après s'articule autour de ces dix domaines thématiques (défis identifiés et réponses proposées), qui sont reliés aux différentes tables rondes.

1.2.1 Quatre défis

Le Dialogue a été l'occasion de définir quatre défis liés aux effets des phénomènes climatiques et d'autres facteurs de chocs sur la mobilité et les déplacements. Ces défis ont été évoqués durant les sessions tenues pendant les deux journées de travail, et plusieurs orateurs ont abordé les nouvelles difficultés qui se posent en raison d'un ensemble de risques pesant sur le bien-être des migrants, de leur famille et de leur communauté, ainsi que sur les régions d'origine et de destination. Ces différents aspects ont été considérés comme des signaux clairs de la nécessité d'une intervention de la part de plusieurs parties prenantes.

Défi 1 :

Outre les phénomènes climatiques soudains ou à évolution lente, la conjonction de plusieurs facteurs de chocs en 2020-2022 (le bouleversement économique à la suite de la pandémie de COVID-19, le conflit en Ukraine et l'insécurité alimentaire qui en a découlé) accélère les effets néfastes du changement climatique et l'insécurité alimentaire.

Dans leurs remarques liminaires, les orateurs ont passé en revue les conséquences plus profondes des facteurs de choc récents, en particulier de la crise ukrainienne, sur le prix et la distribution des denrées alimentaires, et évoqué le risque de menaces socioéconomiques plus vastes, allant de la

violence fondée sur le genre à l'instabilité communautaire. Le Directeur général de l'OIM, António Vitorino, a souligné que l'année 2022 avait vu l'apparition d'une crise aiguë et multidimensionnelle, le changement climatique se mêlant à d'autres facteurs de choc et créant une insécurité alimentaire et des conditions propres à entraîner de nouveaux mouvements.

Plusieurs orateurs ont mentionné les répercussions immédiates et plus profondes du conflit en Ukraine, en accordant une attention particulière à son incidence sur le prix des denrées alimentaires et les risques de perturbation des approvisionnements en céréales. Divers participants ont rappelé qu'il importait de garantir la continuité des approvisionnements, notamment à destination des pays faisant déjà face à des pénuries.

Défi 2 :

La conjonction de facteurs sous-jacents et d'autres chocs compromet la réalisation de plusieurs objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes, telles que la dégradation des sols et l'appauvrissement des ressources en eau, il sera impossible de véritablement atténuer l'insécurité alimentaire et les déplacements qui en découlent.

Lors de l'ouverture de la session, M. Vitorino a alerté sur le fait que le changement climatique était un facteur multiplicateur de risques, qui menaçait la réalisation du Programme 2030 et de certains objectifs de développement durable. Il incombait donc à la communauté internationale de renforcer ses efforts d'atténuation des effets du changement climatique sur les moyens de subsistance des personnes et des ménages, en particulier de ceux qui sont les plus exposés à des facteurs de vulnérabilité. M. Vitorino a présenté les conséquences négatives plus vastes que les catastrophes liées au changement climatique avaient sur l'action humanitaire et le développement, prenant comme exemple des pays récemment touchés. Ainsi, les sécheresses avaient eu pour effet de réduire la production végétale de la Somalie de 70 %, plongeant la moitié de la population dans l'insécurité alimentaire. Des tendances alarmantes, mises en évidence par la hausse rapide du nombre de personnes touchées par des aléas liés

au changement climatique, ont été évoquées par l'ensemble des orateurs de la session d'ouverture et abordées de manière plus approfondie pendant les deux jours.

Plusieurs orateurs ont parlé du rôle croissant que la dégradation des sols et la pénurie d'eau jouaient en tant que facteurs de déplacement. Ils ont souligné le lien entre la mauvaise gestion des terres et de l'eau, et les sécheresses et la migration connexe. Il a été reconnu que la migration des populations touchées était une stratégie d'adaptation inévitable compte tenu des tendances actuelles, à savoir notamment la dégradation des ressources et la capacité réduite de garantir l'accès à une alimentation saine et à une eau potable. Évaluant l'étendue des dégâts, plusieurs participants ont fait observer que le rythme du changement climatique s'accélérait, et ont donné à entendre qu'il était indispensable de faire des mesures d'atténuation et d'adaptation une priorité.

Défi 3 :

Des risques nouveaux et accrus touchent de manière disproportionnée les personnes qui sont déjà les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité sur les plans social et économique, et le partage du fardeau et des responsabilités est insuffisant.

Dans leurs remarques liminaires, les orateurs se sont accordés à dire que les personnes, les communautés et les pays les plus vulnérables étaient aussi ceux qui étaient les plus fortement touchés par le changement climatique (phénomènes soudains ou à évolution lente). Il a été largement reconnu que les facteurs de risques touchaient de façon disproportionnée les États, les communautés et les personnes en difficulté financière, d'où la nécessité d'un partage du fardeau et des responsabilités. Lors du débat général visant à comprendre le lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine, et le rôle des océans, de l'eau et de la terre, les intervenants ont donné l'exemple de plusieurs pays déjà soumis à des contraintes socioéconomiques et touchés par des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses et cyclones), qui, entre autres effets, avaient entraîné des déplacements massifs.

Les participants à la deuxième table ronde ont rappelé que les femmes continuaient d'être touchées de manière disproportionnée par le changement climatique et qu'elles subissaient de plein fouet les conséquences économiques des crises climatiques. Il a été reconnu qu'elles connaissaient un degré d'insécurité alimentaire plus grand, que ce soit lors d'urgences climatiques ou non. Ils ont estimé que les effets du changement climatique toucheraient les jeunes, et que les plus vulnérables étaient ceux qui en pâtissaient le plus aujourd'hui. Par conséquent, il était non seulement équitable mais aussi juste de relayer la voix des personnes les plus touchées et des jeunes dirigeants (dans les communautés locales et les diasporas), et de tenir compte de leurs contributions pour élaborer des politiques axées sur le climat.

Défi 4 :

Malgré la levée d'obstacles juridiques et procéduraux dans certains pays et régions, ceux-ci continuent de présenter des risques pour le bien-être et les droits des migrants (en particulier des femmes et des enfants) à toutes les étapes de leur voyage, dans un contexte où la migration due au changement climatique et à l'insécurité alimentaire se poursuit.

La seconde journée s'est ouverte sur une table ronde dans le cadre de laquelle les intervenants ont réaffirmé la pertinence de l'objectif 5 du Pacte mondial sur les migrations et présenté plusieurs pratiques permettant d'ouvrir des voies de migration sûres et accessibles, parmi lesquelles on peut citer les politiques migratoires nationales dites de la « porte ouverte » et fondées sur une approche humanitaire. À cet égard, l'Argentine, le Pakistan et la Türkiye, ainsi que plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique procédaient à l'admission et à l'intégration de personnes fuyant des phénomènes liés au changement climatique, des conflits ou des crises économiques. Les participants ont évoqué les protocoles relatifs à la libre circulation (notamment la CEDEAO – Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – et l'IGAD – Autorité intergouvernementale pour le développement), qui étaient des contributions importantes car ils élargissaient les possibilités de séjour régulier et l'accès aux droits non seulement pour les personnes qui fuyaient

les catastrophes actuelles mais aussi celles qui migraient pour anticiper des phénomènes climatiques indésirables.

Pendant les deux jours, les États Membres ainsi que les intervenants ont décrit de façon détaillée la situation des migrants climatiques, qui perdaient leurs moyens de subsistance, se nourrissaient en quantités insuffisantes ou de manière irrégulière, vivaient dans de mauvaises conditions d'hygiène, étaient exposés à des risques sanitaires et bénéficiaient d'un accès limité aux soins, entre autres difficultés. La dernière table ronde a été l'occasion d'évoquer des exemples frappants de situations de vulnérabilité dans le contexte des déplacements dus au changement climatique et à l'insécurité alimentaire. Tout en saluant les efforts humanitaires de différentes parties prenantes, les États Membres se sont dits préoccupés face à la hausse attendue de la mobilité liée au changement climatique, qui appelait des solutions systémiques fondées sur une plus grande solidarité de la part des partenaires internationaux (notamment d'autres États, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé).

1.2.2 Six réponses

Les crises mondiales liées à l'insécurité alimentaire et au changement climatique se superposent et leurs effets sur la migration sont multidimensionnels. Par conséquent, les échanges ont été analysés conjointement, afin d'examiner ces facteurs interdépendants et d'y apporter six réponses multifactorielles. Les débats sur ces réponses ont mis en exergue la nécessité de réduire au minimum les effets de ces facteurs et de protéger les droits des migrants.

Réponse 1 :

Il est nécessaire de comprendre et d'évaluer le lien entre le changement climatique, la sécurité alimentaire et la migration pour réduire les facteurs de mobilité, protéger les droits des personnes à toutes les étapes de la migration et prévenir d'autres situations de vulnérabilité résultant de décisions spontanées et insuffisamment éclairées.

La première table ronde tenue lors de la première journée a permis de faire l'état des lieux des défis associés au lien entre le changement climatique et la migration. Lors du débat, les orateurs et les intervenants ont dit qu'il fallait adopter des mesures de prévention afin de réduire l'incidence de la dégradation des sols et l'appauvrissement des ressources en eau, et ont alerté sur les conséquences potentielles, par exemple des déplacements incontrôlés et à plus grande échelle induits par le changement climatique, si rien n'était fait pour remédier à la situation.

Durant la deuxième table ronde, les participants ont établi que le lien entre l'insécurité alimentaire et la migration était à double sens : la migration pouvait être aussi bien une stratégie d'adaptation face à l'insécurité alimentaire qu'un facteur aggravant de cette dernière. Au cours de la première journée, les représentants des pays et des régions d'accueil de migrants, et les représentants de zones touchées par le changement climatique ont estimé que l'insécurité alimentaire était un facteur toujours plus important de déplacement et appelé à un partage du fardeau et des responsabilités. De plus, ils ont souligné le rôle d'autres chocs (comme la hausse des prix des engrais et des semences).

Lors de la seconde journée, la première table ronde a été l'occasion d'analyser le lien complexe entre la sécurité alimentaire, la migration et l'objectif 5 du Pacte mondial sur les migrations. Plusieurs intervenants ont rappelé qu'il importait non seulement de suivre les schémas de mobilité mais aussi de comprendre les facteurs particuliers qui sous-tendaient les déplacements. Ils ont fait référence à des études sur le lien entre la migration, le changement climatique, le développement et l'insécurité alimentaire, en particulier dans la région du Sahel. Il convenait en priorité de s'employer à réduire les vulnérabilités des communautés pour éviter qu'elles migrent de manière spontanée et irrégulière.

Dans ce contexte, les participants se sont félicités du choix de l'IDM d'axer les débats sur ce lien et espéraient que ce thème recevrait l'attention voulue à la COP 27, qui se tiendrait en Égypte. Plusieurs des pays les plus touchés ont salué la tenue d'un forum, qui permettait à la communauté internationale d'étudier les effets des phénomènes à apparition soudaine et à évolution lente, les facteurs contribuant aux conflits et à l'instabilité économique, et le rôle des vulnérabilités préexistantes, afin d'intensifier l'échange d'expériences entre pays et d'apporter des solutions efficaces à l'échelle régionale et mondiale.

Réponse 2 :

Proposer des solutions préventives et non plus réactives aux communautés, aux régions et aux États touchés nécessite d'investir dans des systèmes d'alerte rapide.

Les participants ont examiné l'ampleur croissante et les effets protéiformes des phénomènes liés au changement climatique et de l'insécurité alimentaire sur la migration et les déplacements, le point de vue des pays touchés et les institutions qui fournissent une aide humanitaire. Un consensus a émergé quant à l'urgente nécessité de délaisser les mesures réactives et d'adopter des mesures préventives. Les discussions tenues lors de la seconde journée ont été l'occasion d'entendre le point de vue précieux des acteurs de terrain, ce qui a permis de sensibiliser au fait que toute solution proposée devait être élaborée localement, en collaboration avec les communautés touchées (en tenant compte des aspects liés à l'âge et au genre). Compte tenu de cette évolution, certains participants ont fait remarquer que la question de l'allocation des financements devrait être inscrite à l'ordre du jour de la COP 27 pour qu'une plus grande part des mesures visant à combattre les effets du changement climatique, actuellement essentiellement axées sur l'atténuation, soient consacrées à l'adaptation à long terme des communautés touchées et au renforcement de leur résilience face aux crises à venir.

Plusieurs orateurs se sont ralliés à l'appel du Secrétaire général en faveur de systèmes d'alerte rapide pour tous, qui guidera les débats de la COP 27. Cet appel a trouvé écho lors de la deuxième table ronde de la seconde journée, durant laquelle il a été convenu que des possibilités de migration régulière devaient être créées en tant que stratégie de prévention. À cet

égard, les accords régionaux de libre circulation en Afrique et dans la région des Caraïbes ont été considérés comme d'importants instruments permettant aux personnes, aux ménages et aux communautés en difficulté économique de trouver un emploi et des moyens de subsistance en temps de crise ou lors de phénomènes climatiques.

Les participants ont présenté des exemples illustrant le rôle que les systèmes d'alerte rapide et des mesures préventives pouvaient jouer dans la réduction des effets néfastes des phénomènes climatiques sur les groupes touchés. En particulier, la collaboration entre la FAO et le Gouvernement de la Mongolie a été citée comme un exemple de la manière dont les évaluations des risques avaient été mises à profit pour cibler les familles de bergers les plus pauvres, contribuant ainsi à réduire la charge financière de celles-ci et à renforcer leur confiance en elles, tout en faisant en sorte qu'elles soient résilientes face aux crises futures.

Réponse 3 :

Les questions complexes, telles que l'insécurité alimentaire, le changement climatique et la mobilité connexe, ne peuvent être résolues isolément. La riposte doit être multisectorielle et associer l'ensemble des pouvoirs publics, ainsi que diverses parties prenantes, notamment les partenaires sociaux et les donateurs.

Les orateurs de la session d'ouverture ont jugé qu'il était nécessaire de surmonter les obstacles institutionnels et de prendre des mesures concertées, de mobiliser de nouvelles sources de financement, et d'investir dans des initiatives de prévention et de suivi qui avaient déjà fait leurs preuves.

Lors de la première table ronde, consacrée au rôle des océans, de l'eau et de la terre dans le couple changement climatique et mobilité humaine, les participants se sont dits préoccupés par le manque de financement de l'action humanitaire dans les régions touchées et ont appelé à un partage du fardeau et des responsabilités. Ils ont également appelé d'autres acteurs à identifier ensemble les personnes les plus vulnérables et à accorder la priorité aux initiatives locales nécessaires pour mobiliser des sources de financement supplémentaires.

Des représentants d'organisations internationales et d'États Membres ont souligné que les partenariats avec les entreprises et les syndicats présentaient des avantages et devaient être développés. Chacun leur tour, plusieurs orateurs ont fait remarquer que les employeurs et les syndicats appelaient à davantage de dialogue avec les gouvernements.

La recherche de synergies entre les objectifs respectifs de l'Accord de Paris, du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que d'autres cadres programmatiques était un autre domaine dans lequel une coordination pouvait être assurée.

Plusieurs États Membres ont réaffirmé leur engagement à mettre leurs cadres juridiques et stratégiques en conformité avec le Pacte mondial sur les migrations. Les Philippines avaient non seulement intégré ce dernier dans leur stratégie en matière de migration, mais également établi un organe unique chargé des questions relatives aux travailleurs migrants. Les participants ont évoqué des initiatives réussies de coopération interinstitutions et intersectorielle. Par exemple, l'appui fourni par le système des Nations Unies à El Salvador, qui avait permis au Gouvernement d'élaborer un plan d'aide humanitaire global afin de répondre au risque d'insécurité alimentaire pesant sur les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les migrants et les personnes de retour. Une caractéristique remarquable de ce plan était qu'il était fondé sur une approche multisectorielle coordonnée, qui tenait compte d'autres besoins des familles ciblées en plus de la sécurité alimentaire.

Réponse 4 :

Pour que la réponse soit efficace et juste, le point de vue des femmes, des enfants et des jeunes doit être pris en compte dans les processus de recensement des problèmes, de planification de la riposte et de suivi. L'autonomisation des groupes les plus exposés fait partie intégrante de la solution.

Les exposés et les échanges ont tenu compte des questions de genre et de l'âge, en particulier des répercussions du changement climatique, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sur les femmes, les jeunes et les enfants. Les femmes sont davantage touchées par l'insécurité alimentaire que les hommes, que ce soit en temps de crise ou en dehors. Ce constat appelle des investissements en faveur de politiques agricoles et commerciales soucieuses des questions de genre et de l'âge, qui sont essentielles pour lutter contre l'insécurité alimentaire causée par le changement climatique. De plus, les participants ont souligné qu'il fallait impérativement que les politiques placent les femmes et les jeunes au cœur de la prise de décision pour bâtir un système de production et de distribution alimentaires résilient. Lors des échanges tenus dans le cadre des deux journées de dialogue, la participation des jeunes de la diaspora a été identifiée comme une priorité.

Dans le cadre de la deuxième table ronde, qui portait sur le rôle des femmes et des jeunes dans l'atténuation des effets du changement climatique, les intervenants ont rappelé la contribution essentielle des migrants, des diasporas, des femmes et des jeunes au développement socioéconomique et à la sécurité alimentaire, raison pour laquelle leurs voix étaient particulièrement importantes. Ils ont estimé que placer les femmes et les jeunes au centre de la prise de décision était une priorité et une condition sine qua non de l'édification d'un système de production et de distribution alimentaires résilient. Au fil de la discussion, les intervenants ont donné des exemples d'initiatives associant les femmes et les jeunes à la définition d'orientations en matière d'action climatique. Une attention particulière a été accordée aux obstacles qui empêchent les femmes de générer des revenus et de revitaliser les terres, notamment la reconnaissance juridique insuffisante de leurs droits fonciers, les difficultés d'accès au financement et, dans certains cas, la violence.

Différents exemples de pratiques associant les femmes et les jeunes ont été donnés : au Brésil, un partenariat a été établi avec des femmes vivant des zones rurales afin d'améliorer leur accès aux terres et au crédit ; au Rwanda, de petites exploitations dirigées par des femmes ont obtenu des titres de propriété, donnant lieu à des progrès mesurables en matière de conservation des sols ; en Somalie, des activités de nettoyage des plages ont été menées, des systèmes de collecte de l'eau ont été établis et des services d'approvisionnement en eau douce ont été fournis à ceux qui en avaient besoin ; au Barefoot College, en Inde, des femmes pauvres ont pu faire bénéficier leur communauté de solutions durables (lampes solaires). En outre, les intervenants ont évoqué une initiative de longue haleine menée par le Bureau de l'OIM en Azerbaïdjan, qui vise à réhabiliter des systèmes d'adduction d'eau en mettant l'accent sur la participation des femmes à la gouvernance et à la planification car celles-ci représentent 50 % des membres des comités d'usagers, et prennent des décisions relatives à l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau à l'échelle locale. Lors de la table ronde consacrée aux témoignages de migrants, les diasporas ont été citées comme des acteurs importants de l'action climatique car non seulement elles contribuent financièrement à l'aide aux communautés frappées par des catastrophes, mais elles mobilisent aussi les connaissances et les compétences de leurs membres à l'appui de la mise au point de solutions à plus long terme.

Réponse 5 :

Il est nécessaire de mettre en place un meilleur système de gestion des migrations, qui proposent des voies de migration sûres et régulières et offrent des possibilités d'intégration, non seulement pour réduire les vulnérabilités à la suite d'une catastrophe (aspects humanitaires), mais aussi pour mettre au point des solutions durables et systémiques, en particulier en cas de catastrophe à évolution lente (aspects liés au développement).

Les orateurs de la première table ronde de la session se sont dits préoccupés par le fait que la migration irrégulière et l'emploi informel continuaient d'exposer les travailleurs à des risques, alors qu'ils ne bénéficiaient d'aucune protection sociale. Ils ont également constaté avec préoccupation que les voies de migration restaient limitées et que

l'accès à celles-ci demeurait restreint en raison de formalités onéreuses, du manque de documents et de l'absence de mécanismes de plainte.

À cet égard, ils ont souligné qu'il était nécessaire d'ouvrir des voies de migration sûres et accessibles, lesquelles étaient des outils importants pour faire face aux problèmes d'ordre humanitaire dus aux crises climatiques. Par ailleurs, ils avaient conscience du défi que représentait la fragmentation des politiques de migration de main-d'œuvre, et de la nécessité d'examiner plus avant les mécanismes de protection de tous les travailleurs migrants.

Un lien fort a été établi entre les politiques nationales, les accords bilatéraux et les instruments régionaux facilitant la mobilité des personnes touchées par les conflits armés, l'insécurité alimentaire et le changement climatique, conformément à l'objectif 5 du Pacte mondial sur les migrations. Les orateurs ont mentionné avec satisfaction l'expérience acquise dans le cadre du projet de protocole de l'IGAD sur la libre circulation des personnes, qui octroie aux personnes le droit à la libre circulation afin d'anticiper des catastrophes et oblige les États de destination à étendre le séjour régulier des personnes concernées et à faciliter leur accès à d'autres droits. En outre, les orateurs ont souligné la nécessité de mettre en place des accords de libre circulation permettant aux personnes de trouver un emploi en cas de crise ou de phénomène météorologique (Afrique et Caraïbes).

Les participants ont estimé qu'à moins de créer les conditions propices à des mouvements sûrs et réguliers, la migration due au changement climatique pouvait être source de vulnérabilité accrue. Ils ont également reconnu que les politiques nationales d'admission et d'intégration pour raison humanitaire, ainsi que les efforts globaux de réintégration, pouvaient être des outils efficaces de protection des droits des migrants.

Les mesures juridiques prises récemment par l'Argentine pour délivrer des visas humanitaires permettaient aux personnes déplacées en raison de catastrophes climatiques survenues au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes de résider dans le pays pour une durée de trois ans, sans avoir à s'acquitter de frais migratoires. La représentation des Philippines a présenté les initiatives couronnées de succès de son pays qui visaient à protéger les droits des travailleurs migrants en créant

des centres de services et des guichets d'assistance, ainsi qu'en mettant en œuvre des accords de travail bilatéraux. L'expérience engrangée dans le cadre des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre mis en place entre les pays insulaires du Pacifique et la Nouvelle-Zélande et l'Australie montrait que l'ouverture de voies de migration de la main-d'œuvre sûres et régulières pouvait contribuer au renforcement de la résilience climatique en facilitant l'acquisition de nouvelles compétences par les travailleurs migrants.

Réponse 6 :

L'un des éléments clés de toute solution à long terme est l'investissement dans la résilience des communautés, des ménages et des personnes de manière à les doter des connaissances, des compétences et des actifs financiers nécessaires, et à leur fournir un environnement juridique et réglementaire propice à l'élaboration de stratégies d'adaptation durables, notamment une meilleure utilisation des ressources foncières et hydriques, la mobilité temporaire ou permanente, et le dialogue et la coopération avec d'autres communautés plutôt que la réinstallation.

Lors de la première table ronde, les orateurs ont déclaré que les dispositifs de restauration des terres et de gestion de l'eau étaient indispensables pour briser le cercle vicieux de la dégradation et de la migration qui en découle et renforcer ainsi la résilience, et ont fait mention de scénarios dans lesquels toutes les parties étaient gagnantes et qui étaient déjà en œuvre dans de nombreuses régions.

Les orateurs ont jugé qu'il existait un lien entre la mauvaise gestion des terres et de l'eau d'une part, et la fréquence et les effets accrus des phénomènes climatiques d'autre part. De plus, ils ont recommandé l'établissement d'une vaste coalition afin de prendre des mesures correctives et préventives. Les États Membres se sont dits solidaires des personnes les plus touchées par la confluence de crises multiples et se sont dits favorables à des initiatives visant à consolider la résilience des communautés et des migrants.

Un autre sujet de discussion durant la première journée a été la reconnaissance du caractère central des investissements dans les compétences, une attention particulière ayant été portée aux femmes et aux jeunes. Ce thème a été de nouveau abordé lors de la deuxième table ronde, qui a fait ressortir que la contribution des jeunes (en particulier des jeunes dirigeants de la diaspora) était indispensable pour le développement socioéconomique des communautés et le transfert non seulement de fonds, mais aussi de connaissances, de compétences et de points de vue qui étaient essentiels afin de renforcer la résilience des communautés. Les représentants de la jeunesse ont insisté sur l'importance de consolider les programmes d'éducation et de sensibilisation sur les questions climatiques, et de tirer parti des recherches technologiques.

Cette session de l'IDM a été l'occasion de mettre en commun différentes pratiques visant à renforcer les capacités permettant aux personnes touchées de faire face aux chocs. Dans leurs exposés respectifs, l'Azerbaïdjan et le Niger ont rappelé qu'il était important de garantir l'accès à l'eau et aux terres pour renforcer la résilience des ménages face aux catastrophes et aux crises socioéconomiques. Le Bureau de l'OIM en Azerbaïdjan a souligné qu'il était possible de transposer la pratique consistant à rétablir des systèmes traditionnels d'approvisionnement en eau dans des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Une autre mesure à long terme associant les communautés locales à la lutte contre la dégradation des ressources naturelles était le reverdissement de la région du Sahel. Par exemple, le Gouvernement du Niger s'était engagé à tirer parti du succès rencontré dans le cadre du programme de régénération naturelle menée par les agriculteurs en étendant son action à des terres dégradées. En lien avec ce thème, il a été question de l'établissement de mécanismes de protection sociale, comme ceux mis en place par la FAO au Sahel et en Afrique de l'Ouest, qui visent à protéger les avoirs des ménages des effets des chocs naturels et économiques, et à améliorer leurs capacités de production et, partant, à renforcer la capacité des populations locales de garantir leur sécurité alimentaire.

2. DÉFIS ET MESURES REQUISES IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS

Ce chapitre donne un aperçu des différents défis et mesures requises identifiés par les participants, en les reliant au contexte dans lequel s'inscrivent les différentes tables rondes tenues lors de l'IDM et à leurs thèmes. Ces défis et mesures requises ont été classés selon trois catégories : a) le diagnostic de la situation actuelle et des tendances qui devraient se faire jour en ce qui concerne le lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et les déplacements ; b) le rôle actuel et futur de différents acteurs, en particulier les femmes et les jeunes, et l'urgente nécessité d'ouvrir des voies de migration sûres ; c) le caractère prioritaire d'une transition vers la prévention, l'adaptation et la résilience à long terme. Compte tenu de l'interdépendance des sujets abordés lors des discussions, il est parfois fait référence à d'autres interventions pertinentes.

2.1 Impact: situation actuelle et prévisions

2.1.1 Contexte

Lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et les déplacements. Les océans, l'eau et la terre contribuent de manière déterminante aux moyens de subsistance des populations et renforcent leurs capacités d'adaptation dans le contexte du changement climatique. Au fil des ans, les océans s'acidifient, les sources d'eau s'épuisent, les sols se dégradent et la désertification progresse. La hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer ont des conséquences directes sur les populations insulaires et côtières. Toutefois, leurs répercussions ne se limitent pas à ces régions. En effet, l'environnement, l'économie et les moyens de subsistance de nombreuses communautés partout dans le monde en subiront les effets.

Les terres devenues difficiles à cultiver réduisent les capacités permettant aux communautés de conserver des moyens de subsistance durables, aggravent l'insécurité alimentaire et forcent les populations à trouver d'autres moyens de subsistance. À cela s'ajoutent le manque d'eau croissant et d'autres défis liés aux ressources, situation qui menace les modes de vie traditionnels et qui peut entraîner des conflits.

Une étude réalisée récemment par l'OIM et l'IGAD sur le pastoralisme dans la Corne de l'Afrique a mis en évidence une relation mutuellement bénéfique entre les éleveurs et leur environnement local (Rodgers, 2022). La transhumance est une pratique importante pour préserver les écosystèmes et protéger la sécurité de la production alimentaire. Sans ces moyens de subsistance, la dégradation de l'environnement actuelle pourrait s'accélérer.

Des données récentes montrent que les principaux facteurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition – les conflits, les phénomènes climatiques extrêmes et les chocs économiques, associés aux inégalités

croissantes – sont de plus en plus importants, ce qui a largement freiné les progrès accomplis en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire modérée ou grave. Selon les prévisions, près de 670 millions de personnes (soit 8 % de la population mondiale) souffriront de la faim en 2030. Ce chiffre reste inchangé depuis 2015, lorsque le Programme 2030 a été mis en œuvre (FAO et al., 2022).

Il est probable que les migrations environnementales augmenteront et, d'après le Global Risk Report 2022 du Forum économique mondial, les incendies, les inondations et les sécheresses, ainsi que d'autres phénomènes météorologiques, plus fréquents et plus extrêmes, pourraient déplacer plus de 200 millions de personnes d'ici à 2050 (Water Europe, 2022). Les migrations et les déplacements liés aux effets du changement climatique sur les océans et la dégradation des écosystèmes marins sont déjà une réalité dans de nombreuses régions du monde.

Ces tendances sont déterminées par différents facteurs. Les revenus incertains et les risques d'insécurité alimentaire peuvent pousser les ménages d'agriculteurs à recourir à la migration comme stratégie d'adaptation (FAO et al., 2018). En envoyant certains membres de leur famille dans des environnements urbains afin qu'ils y trouvent des emplois non agricoles, les ménages ruraux pauvres, en particulier ceux de pays en développement, tentent de compenser des risques tels que la faim saisonnière et l'extrême pauvreté (FAO, 2015). De nombreux pays ont déjà connu des déplacements imputables aux inondations ou à l'érosion côtière. La migration peut aussi être une stratégie collective pour des communautés dont les moyens de subsistance dépendent essentiellement de ressources marines menacées. Par exemple, au Sénégal, le déclin des rendements de la pêche pousse les populations côtières à migrer vers les villes pour y trouver de nouvelles sources de revenus (Zickgraf, 2022).

Récemment, la 15^e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a reconnu que les migrations et les déplacements forcés provoqués par la désertification et la dégradation des sols étaient une question urgente. Les États parties ont appelé à créer des possibilités sociales et économiques qui augmentent la résilience rurale et la stabilité des moyens de subsistance et à mobiliser des ressources, y compris de la diaspora, pour des projets de restauration des terres (Convention des Nations Unies sur la lutte

contre la désertification, 2022). À l'approche de la COP 27, les États parties mesurent la nécessité de redoubler d'efforts pour veiller à ce que les personnes restent au cœur de leurs activités de sensibilisation et de leur action collectives. Ils sont déterminés à intensifier leurs efforts et à accroître les ressources allouées aux mesures d'adaptation au changement climatique afin d'éviter et de minimiser les déplacements ainsi que de renforcer la résilience des populations. Ces efforts doivent prévoir l'intégration de la mobilité humaine dans les plans et politiques d'adaptation et de gestion des pertes et dommages, et porter tant sur les processus à évolution lente que sur les aléas soudains. Un autre domaine d'intervention prioritaire est le renforcement de la solidarité envers les pays et les personnes les plus vulnérables aux effets du changement climatique, et la facilitation de l'accès à des processus de transition justes et à un financement considérablement plus élevé, durable et prévisible en faveur de l'adaptation et de la résilience.

Effets multiples du changement climatique sur les populations en voyage. La pandémie de COVID-19 a changé la vie de chaque individu sur Terre, et ce, de différentes manières. Tout comme ceux du changement climatique, les effets de la COVID-19 varient selon la zone géographique et sont exacerbés par des inégalités systémiques existantes associées à l'âge, à la race, au genre, au handicap et au statut économique. De plus, la crise climatique s'accompagne de menaces pour notre santé, telles que l'accroissement des températures, des inondations côtières et des phénomènes météorologiques extrêmes, les maladies infectieuses et les perturbations de l'approvisionnement alimentaire.

À moins d'être bien gérées et sûres, les migrations pourraient devenir un facteur de mauvaise santé. Si le lien entre déplacement et santé mondiale est largement reconnu, ce n'est que depuis peu que la communauté internationale s'efforce de quantifier les effets néfastes des mauvaises conditions de travail et de vie sur la santé et le bien-être des migrants ou des personnes déplacées. Par exemple, dans son Rapport mondial sur la santé des réfugiés et des migrants publié récemment, l'OMS relève que l'environnement physique –«eau potable et air pur; lieux de travail sains; habitations, collectivités et routes sans danger; et alimentation et nutrition»– est l'un des trois grands déterminants de la santé des migrants, au même titre que les caractéristiques individuelles et l'environnement social et économique (OMS, 2022, p. 41).

Elle indique également que l'insécurité alimentaire est un problème majeur, en particulier chez les travailleurs migrants.

L'OMS fait remarquer que la pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les réfugiés et les migrants (par exemple, en ce qu'elle a nui à leur santé mentale et a limité leur accès à des possibilités de retour et à la sécurité personnelle) mais reconnaît néanmoins que ces groupes n'ont généralement pas été pris en compte dans les stratégies nationales de santé publique. Les gouvernements doivent tenir compte de cette lacune dans le cadre de l'examen universel de l'état de santé et de préparation, un processus qui associe l'ensemble des pouvoirs publics afin de renforcer les capacités permettant aux systèmes de santé nationaux de faire face aux crises à venir.

Il semblerait que la pandémie de COVID-19 ait des répercussions à long terme sur certains aspects liés au bien-être et à la santé mentale tant des populations rurales que des migrants, notamment la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires. Plusieurs études mettent en évidence les conséquences dramatiques des mesures de confinement et des restrictions à la mobilité sur la circulation de la main-d'œuvre et des intrants agricoles, entraînant une modification des régimes alimentaires, principalement chez les personnes déjà exposées à la pauvreté et à la malnutrition (OIM et PAM, 2020).

D'autres études ont révélé le lien entre l'insécurité alimentaire des ménages et un mauvais état de santé mentale (Fang *et al.*, 2021; Polsky et Gilmour, 2020). Mais surtout, le lien entre la disponibilité des denrées alimentaires et les problèmes de santé mentale (en particulier l'anxiété et la dépression) est plus fort chez les ménages à revenu faible, notamment ceux des pays hautement industrialisés. Réduire les effets des facteurs de stress (en particulier l'insécurité alimentaire des ménages) est aujourd'hui considéré comme une priorité absolue pour les autorités et un élément constitutif des stratégies de santé publique post-pandémie.

Les solutions aux crises sont souvent interconnectées. Par exemple, parmi les facteurs de comorbidité qui accroissent la vulnérabilité à la COVID-19, on retrouve les problèmes respiratoires causés par la pollution atmosphérique aux combustibles fossiles et l'obésité. Ces problèmes de santé pourraient être atténués grâce à l'action climatique, notamment l'électrification des réseaux de transports et la promotion de la marche

et du vélo. Mais les solutions à une crise donnée peuvent aussi aller à l'encontre de solutions à d'autres crises. Par exemple, en cas d'ouragan, il est recommandé aux personnes de se mettre en sécurité dans un abri prévu à cet effet. Mais dans le cas de la COVID-19, il est recommandé d'éviter les rassemblements. La clé pour se préparer à des aléas multiples et simultanés et y faire face est de bâtir des systèmes résilients à tous les niveaux.

2.1.2 Thèmes examinés

Dans le cadre de la première table ronde, intitulée « **Que savons-nous? – Changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine, et rôle des océans, de l'eau et de la terre** », les orateurs ont présenté les données et les éléments factuels disponibles sur la situation actuelle, ainsi que les projections d'avenir, en exposant les corrélations entre le changement climatique et la dégradation de l'environnement et leur influence sur les schémas de migration et de déplacement. Ils ont notamment analysé le rôle des océans, de l'eau et de la terre en ce qui concerne le lien entre le changement climatique, la sécurité alimentaire et la mobilité humaine, et identifié les progrès accomplis et les besoins qui subsistent pour ce qui est des déplacements causés par la désertification, la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire.

Les débats étaient orientés par les questions suivantes :

- a) Que révèlent les données actuelles sur le lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine? Quelles sont les projections pour l'avenir?
- b) Quelles conséquences l'accélération de la dégradation des sols, de l'acidification des océans et de la pénurie d'eau a-t-elle eues sur l'insécurité alimentaire et les schémas de déplacement aux niveaux national et régional?
- c) Comment les avancées politiques accomplies à la Conférence des Parties (COP 15) de la Convention des Nations Unies sur

la lutte contre la désertification en ce qui concerne le lien entre terre et migration peuvent elles être mises à profit pour lutter contre l'insécurité alimentaire? Comment peut-on tirer parti des progrès politiques accomplis au Forum mondial de l'eau s'agissant des articulations entre l'eau, la migration et le développement rural pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire?

- d) Quels risques les migrations provoquées par le changement climatique font elles peser sur la réalisation des objectifs de développement durable 2 (faim «zéro»), 6 (eau propre et assainissement), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre) dans les pays de transit et de destination?

La troisième table ronde tenue le second jour, intitulée «**Insécurité alimentaire et risque systémique: enseignements à tirer de la crise sanitaire de la COVID-19 pour s'attaquer aux multiples conséquences du changement climatique pour les populations migrantes**», a porté sur la manière d'orienter l'affectation de ressources et l'élaboration de politiques adaptées au contexte afin de rendre les systèmes alimentaires intelligents face au climat et d'apporter une réponse avisée à la pandémie de COVID-19. À cet effet, les orateurs se sont intéressés aux perturbations connexes survenues dans le système alimentaire et à leur impact sur la santé humaine, principalement sous l'angle des moyens de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'à leurs effets sur la santé mentale parmi les populations à risque.

Les débats se sont concentrés sur les questions suivantes:

- a) Comment remédier aux inégalités d'accès importantes des migrants (en particulier des enfants) aux services de santé et à une alimentation convenable, mises en évidence durant la crise sanitaire de la COVID 19?
- b) Quels enseignements pouvons-nous tirer de la riposte à la crise sanitaire de la COVID-19 afin d'améliorer le niveau de préparation national aux risques imminents et actuels en matière de sécurité alimentaire grâce à une meilleure résilience des communautés les plus à risque?

- c) Parmi les bonnes pratiques en matière de consultation tirées de l'examen universel de l'état de santé et de préparation, quelles sont celles (associant l'ensemble des pouvoirs publics, la société civile, les communautés et les populations migrantes touchées) qui permettraient de garantir la participation soutenue de toutes les parties prenantes à la lutte contre les effets du changement climatique sur la mobilité?

2.1.3 Défis recensés

a) Les déplacements prennent de l'ampleur à mesure que les phénomènes climatiques et l'insécurité alimentaire gagnent en fréquence et en intensité.

Dans leurs remarques liminaires, les orateurs ont établi un lien entre les dynamiques et la gravité des phénomènes climatiques et l'accroissement des déplacements connexes. En particulier, ils ont souligné que lorsque le changement climatique s'ajoutait à d'autres facteurs de choc, l'insécurité alimentaire qui en découlait donnait lieu à de nouveaux mouvements de population. Il était estimé que 205 millions de personnes risquaient de connaître l'insécurité alimentaire et de migrer, l'Afrique étant le premier continent touché avec 86 millions de personnes qui avaient déjà été forcées de partir de chez elles. Les orateurs ont indiqué que la situation de plusieurs pays, dont la Somalie, l'Afghanistan, le Guatemala, le Honduras et le Malawi, était d'ores et déjà préoccupante.

Ils ont donné des exemples récents de déplacements provoqués par le changement climatique : près d'un million de personnes étaient touchées par les inondations au Nigéria et plus de 8 millions de personnes étaient déplacées par ce même phénomène au Pakistan. De plus, certains pays connaissaient régulièrement des phénomènes météorologiques néfastes (par exemple, le Bangladesh), qui avaient grandement réduit leur capacité de riposte.

Sous l'angle de la réduction des risques de catastrophe, le lien entre le changement climatique et les déplacements semblait être une source de plus en plus importante de vulnérabilités, tant au niveau individuel qu'au

niveau communautaire. Les intervenants ont évoqué plusieurs tendances alarmantes, notamment le fait que le nombre de personnes touchées par des aléas climatiques devrait être multiplié par six et le nombre de catastrophes devrait augmenter de 40 % d'ici à 2030. Dans ses remarques liminaires, M. Vitorino, Directeur général de l'OIM, a rappelé la prévision selon laquelle, faute d'action climatique, 216 millions de personnes pourraient rejoindre les rangs des migrants climatiques déplacés à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050 (Banque mondiale, 2021).

b) La dégradation des sols et l'appauvrissement des ressources en eau sont des facteurs de déplacement à long terme.

Les changements à évolution lente, associés aux effets du changement climatique sur la production et l'approvisionnement alimentaires, ont été identifiés par plusieurs orateurs comme un facteur à long terme qui contribuait aux déplacements massifs déjà visibles dans certaines régions. D'après les estimations de la FAO, près d'un milliard de personnes sont exposées à l'insécurité alimentaire du fait du changement climatique dans des pays particulièrement exposés à des vulnérabilités¹. Le Directeur général de l'OIM a souligné que d'ici à 2050, jusqu'à 10 % des régions productrices de denrées alimentaires pourraient devenir inadaptées sur le plan climatique, ce qui à long terme, serait un facteur de migration. D'autres orateurs ont expliqué ce scénario en indiquant les effets qu'avait actuellement la dégradation des sols et de la nature sur les moyens de subsistance des familles et des communautés. Dans ce contexte, la migration était d'ores et déjà une stratégie d'adaptation qui permettait de faire face à l'érosion des revenus et à la détérioration des conditions de vie.

Ces tendances ont été mises en regard de plusieurs situations d'urgence observées récemment et dans lesquelles soit la pénurie d'eau, soit l'élévation du niveau de la mer, avait mis en péril l'accès des populations à l'alimentation et à l'eau potable. Les cas de la Somalie, du Yémen et de plusieurs pays de la

¹ La FAO a estimé qu'à l'échelle mondiale, le coût des pertes imputables aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage entre 2008 et 2018 s'élevait à 280 milliards de dollars É.-U, soit 4 % du potentiel de production agricole, les pertes relatives étant plus importantes dans certaines régions, où ce chiffre se situe entre 8 % et 14 % (FAO, 2021).

région du Sahel mettaient en évidence les conséquences désastreuses de la dégradation des sols, qui se traduisait par des sécheresses qui avaient réduit le rendement des cultures et continuaient de mettre à mal les moyens de subsistance, entraînant le déplacement de communautés entières. Durant la table ronde, un représentant de la Somalie a indiqué que les sécheresses avaient amputé le rendement des cultures de 70 %, plongeant la moitié de la population somalienne dans l'insécurité alimentaire et des millions de personnes dans une situation de malnutrition. Ces phénomènes négatifs avaient à la fois des conséquences humanitaires immédiates et des conséquences sociales et économiques à long terme, qui pesaient encore un peu plus sur la gouvernance et l'économie du pays.

c) Des risques supplémentaires apparaissent en lien avec la hausse des prix des denrées alimentaires et les perturbations de l'approvisionnement alimentaire.

Dans leurs remarques liminaires et lors de la première table ronde, les orateurs ont mis en relief d'autres risques qui venaient s'ajouter aux effets du changement climatique sur le système mondial d'approvisionnement et de distribution alimentaires. Une attention particulière a été accordée à la fois aux perturbations immédiates des livraisons de denrées alimentaires, qui pouvaient mettre en péril la sécurité de l'approvisionnement durant l'hiver, et aux effets à moyen et long terme sur le coût des denrées alimentaires en raison d'un approvisionnement réduit et de la hausse des prix des engrais. Ils ont estimé que ces retombées contribuaient aux vulnérabilités économiques auxquelles faisaient face des pays déjà accablés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées aux activités économiques.

La table ronde a été l'occasion d'examiner les différentes façons dont divers aléas – climat, santé, économie ou conflit – pouvaient limiter les chances des pays d'atteindre leurs objectifs de développement national. Par exemple, il a été souligné que la majorité des 25 pays les plus vulnérables au changement climatique étaient en proie à des conflits. Dans toutes les tables rondes qui ont suivi, les intervenants se sont dits préoccupés par l'incidence de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur les pans les plus vulnérables de la population, notamment les personnes déplacées. Ils ont pris acte des défis que représentaient les facteurs

de choc de ce scénario en vue de la concrétisation des engagements pris en matière d'action climatique, en particulier pour les pays à revenu faible ou les pays frappés par un conflit interne.

2.1.4 Besoins recensés

a) Atténuer les effets immédiats dans le cadre d'efforts humanitaires.

Les orateurs ont abordé la nature protéiforme des crises actuelles, dans le cadre desquelles les effets cumulatifs du changement climatique sont aggravés par des difficultés telles que les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et du conflit en Ukraine. Ils ont appelé à assurer une meilleure coordination des efforts humanitaires en se fondant sur des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Dans leurs remarques liminaires, plusieurs d'entre eux ont évoqué le lien entre le changement climatique et les systèmes alimentaires et sanitaires, et souligné l'importance de déployer des efforts en parallèle pour répondre aux crises humanitaires : intensifier le financement des activités d'atténuation menées à l'échelle locale, étendre les possibilités de migration régulière, sûre et ordonnée pour les personnes contraintes de partir, fournir des services de santé aux personnes à risque en raison de phénomènes climatiques et de problèmes sanitaires dus à un accès insuffisant à l'eau et à la nourriture, et renforcer la résilience afin de faire face aux effets du changement climatique de façon durable².

² Plus particulièrement, M. Janez Lenarčič, Commissaire européen chargé de la gestion des crises, a défini trois axes d'intervention : combler le déficit de financement de l'action humanitaire en élargissant la base des donateurs ; continuer d'améliorer le cadre juridique international régissant l'action humanitaire afin de protéger toutes les personnes déplacées (notamment celles dont le retour ne peut se faire dans des conditions sûres) ; renforcer la résilience à l'échelle locale afin d'aider les pays à résister aux chocs. L'un des orateurs de la première table ronde tenu le premier jour, M. João Gomes Cravinho, Ministre portugais des affaires étrangères, a insisté sur le fait que la communauté internationale n'avait pas agi avec suffisamment de détermination, a salué le rôle moteur de l'OIM, qui avait fait de la question climatique un objectif stratégique prioritaire, et a distingué trois grands domaines d'action : gérer les migrations, conclure des accords sur la migration de main-d'œuvre et permettre aux personnes de pouvoir rester chez elles.

Plusieurs messages urgents ont résonné tout au long des deux journées. Tout d'abord, les orateurs ont souligné qu'étant donné l'ampleur croissante des effets du changement climatique, les efforts d'atténuation déployés actuellement n'étaient pas à la hauteur de la tâche, faute d'ambition et de financement suffisants. De plus, l'attitude consistant à continuer comme si de rien n'était ne ferait qu'accroître les coûts à long terme. Enfin, les orateurs se sont accordés à dire que les mesures d'atténuation devaient être planifiées dans le cadre d'une riposte plus vaste, en tenant compte des mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience.

Des exemples de bonnes pratiques relatives à la riposte aux situations d'urgence migratoire provoquées par le changement climatique sont donnés à la sous-section 3.2.1 (Ouverture de voies de migration sûres).

b) Un partage du fardeau et des responsabilités est nécessaire pour lutter contre les effets du changement climatique et les risques pour la sécurité alimentaire, dont l'ampleur est inédite.

Plusieurs orateurs et représentants d'État ont affirmé que l'accélération du changement climatique et la présence d'autres facteurs de choc pesaient sur les ressources limitées des pays les plus touchés. Des intervenants des Maldives, de la Somalie et de l'Ukraine ont expliqué avec ardeur les difficultés auxquelles ils faisaient face. Ces difficultés, dont les causes étaient différentes (élévation du niveau de la mer, sécheresses ou conflit), ne pouvaient être résolues efficacement sans une action multilatérale ferme et soutenue.

Outre les capacités limitées des pays touchés, de nombreux orateurs ont rappelé que le caractère cumulatif des risques et des effets qui en découlaient (clairement mis en évidence par les déplacements provoqués par le changement climatique ou les retombées économiques des crises) signifiait que d'autres régions subiraient inexorablement les répercussions de phénomènes qui, à l'origine, étaient locaux. Les représentants des pays directement touchés et les intervenants qui représentaient les donateurs et d'autres acteurs de premier plan ont appelé à faire montre de solidarité et de justice. La notion de justice a été évoquée en lien avec deux situations, à savoir les pays à faible émission de carbone qui sont touchés

par les tendances mondiales en matière de changement climatique, et les générations à venir, qui devront faire face aux effets à long terme de ces tendances : dans les deux cas, les populations subissent les conséquences d'actes dont elles ne sont pas responsables.

L'un des participants a avancé que le manque de prise de conscience collective quant à l'urgence climatique expliquait l'insuffisance des financements et l'impossibilité connexe de juguler ces crises. Un autre orateur a prévenu que, faute de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes du changement climatique, la communauté internationale devrait assumer des coûts plus élevés à l'avenir pour faire face aux conséquences de ce phénomène et aux crises non résolues.

c) Comprendre les facteurs et établir des systèmes d'alerte rapide

En conclusion de la première table ronde, plusieurs orateurs ont salué l'appel à la mise en place de systèmes d'alerte rapide pour tous lancé par le Secrétaire général des Nations Unies à la COP 27. Ils ont considéré cette initiative comme opportune, étant donné que la moitié des pays du monde (en particulier les États insulaires et les pays africains, qui continuaient d'être particulièrement exposés aux phénomènes climatiques) ne disposaient toujours pas de systèmes d'alerte rapide, ce qui les rendait extrêmement vulnérables (UNDRR et OMM, 2022).

Les orateurs ont présenté plusieurs avantages de la mise en service de tels systèmes. Tout d'abord, le fait de suivre et d'anticiper les investissements permettait de réduire les coûts globaux. Un représentant du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a fait référence à l'estimation selon laquelle lancer une alerte 24 heures avant la survenue d'une catastrophe pouvait réduire de 30 % les dommages (OMM, 2022). Ensuite, associés à de bonnes pratiques en matière de restauration des terres et de gestion de l'eau, les systèmes d'alerte rapide pouvaient permettre de s'attaquer aux facteurs sous-jacents des phénomènes climatiques. Au cours des discussions, les orateurs ont rappelé le rôle des mesures de prévention et de suivi dans la réduction, voire la prévention, des déplacements, et ont illustré leurs propos en citant l'exemple de la

Mongolie³. En investissant dans le suivi et l'établissement de prévisions, et en prenant des mesures globales pour la restauration des terres et de l'eau, les pays particulièrement touchés pouvaient accroître leur résilience à la sécheresse. À cet égard, les orateurs ont apporté leur soutien à l'initiative de l'Espagne et du Sénégal visant à consolider l'alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse à la COP 27.

Des exemples de bonnes pratiques en matière de mobilisation d'autres parties prenantes et d'établissement de systèmes d'alerte rapide sont donnés à la sous-section 3.2.5 (Alerte rapide et prévention: nécessité d'une coopération multipartite).

³ Pour de plus amples précisions, voir la pratique 12 à la sous-section 3.2.5 du présent rapport.

2.2 Approche multipartite: partage des responsabilités et ouverture de voies de migration

2.2.1 Contexte

Rôle des femmes et des jeunes dans l'atténuation des conséquences de l'insécurité alimentaire et des déplacements dus au changement climatique. La migration provoquée par les phénomènes climatiques et l'insécurité alimentaire est genrée. Étant donné que le changement climatique sape la stabilité et le bien-être des ménages, les femmes en subissent les conséquences de différentes manières (CCNUCC, 2022). Plus particulièrement, il est attendu d'elles qu'elles assument des responsabilités supplémentaires lorsque les membres masculins de la famille migrent, ou lorsqu'elles ne peuvent pas migrer ou sont contraintes de migrer de façon précaire du fait de pressions économiques, culturelles ou sociales.

La situation des femmes qui travaillent dans le secteur agricole ou le commerce est particulièrement préoccupante: leur charge de travail augmente face au manque d'eau ou à la hausse des coûts. Étant donné que les femmes et les filles sont surreprésentées dans le travail non rémunéré, leurs possibilités d'exercer un travail rémunéré ou formel, de développer leurs compétences, d'acquérir des connaissances ou de prendre des décisions concernant l'avenir du ménage sont limitées. De plus, les femmes ont moins de chances que les hommes de détenir des terres ou des actifs productifs et financiers, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux effets de la hausse des coûts du crédit, des fluctuations de prix, des perturbations dans le secteur du commerce ou des pénuries de marchandises.

Ces circonstances sont interconnectées et reconnues comme portant gravement préjudice à la résilience des ménages et des communautés face à des risques multiples liés à l'insécurité alimentaire, au changement climatique et aux difficultés économiques.

Ainsi qu'il est reconnu dans les récentes résolutions relatives au processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, il est possible de promouvoir le bien-être des ménages en aidant les femmes et les jeunes à accéder à des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat décentes axés sur la terre (Pek *et al.*, 2022). Les intervenants ont examiné le rôle que continuent de jouer les politiques agricoles et commerciales soucieuses de l'âge et des questions de genre pour remédier à l'insécurité alimentaire due au changement climatique, ainsi que certaines initiatives visant à lutter contre les risques associés à la migration et aux déplacements.

Créer des voies de migration résilientes et adaptatives. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018, énumère 12 mesures pertinentes au titre des objectifs 2, 5, 21 et 23. Ces objectifs portent sur les causes de la migration provoquée par les effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et la protection des migrants touchés par le changement climatique. L'objectif 5 appelle explicitement à faire en sorte que les voies de migration régulière soient davantage accessibles et plus souples, tandis que l'objectif 7 vise à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et à les réduire. Il convient également de noter l'objectif 12, qui appelle les États Membres à veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés.

Toutefois, les restrictions mises en place durant la pandémie de COVID-19 ont considérablement réduit l'accès des migrants, notamment ceux touchés par des phénomènes climatiques et l'insécurité alimentaire, aux voies de migration régulières. Comme l'a souligné le Réseau des Nations Unies sur les migrations dans son document d'orientation datant de 2021, l'un des principaux groupes de migrants en situation de vulnérabilité est composé de ceux qui soit ont été contraints de partir et/ou n'ont pas pu rentrer chez eux à la suite de catastrophes soudaines, soit ont choisi de migrer de manière saisonnière ou permanente du fait de phénomènes et de processus à évolution lente (Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2021). L'approvisionnement alimentaire déclinant ou irrégulier, la dégradation

des sols et la pénurie d'eau, ainsi que l'effondrement des services de base peuvent tous être des facteurs de déplacement, et exigent une intervention humanitaire et une réponse en matière de développement plus soutenu.

Pour honorer les engagements susmentionnés, les États Membres doivent ouvrir des voies de migration sûres et accessibles pour les migrants touchés par le changement climatique. Ils peuvent agir préalablement à l'arrivée (en délivrant des visas humanitaires, en autorisant le regroupement familial ou en prorogeant les permis de travail, ainsi qu'en acceptant les migrants qui sont déjà en transit dans le cadre d'un processus régulier et sûr) et auprès des migrants qui résident dans le pays (en leur donnant accès à un statut régulier, en particulier en prolongeant leur permis de séjour temporaire ou en régularisant leur statut, en leur donnant accès à l'emploi et en protégeant les droits des travailleurs migrants). Un autre domaine à envisager est l'ouverture de voies spéciales pour les personnes nécessitant une protection ou sollicitant une aide humanitaire.

Il est essentiel de suivre la mise en œuvre de ces engagements pour faire avancer l'établissement de voies régulières et sûres. En amont du premier Forum d'examen des migrations internationales, l'OIM, en collaboration avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes dirigée par les États, avait appelé à l'établissement d'un cadre analytique et d'une cartographie de référence des politiques nationales et des instruments juridiques pertinents. En avril 2022, un rapport a été publié, qui fait état de plusieurs lacunes politiques et législatives, tout en indiquant que certains pays sont dotés de politiques et de lois en matière de migration dont les dispositions portent précisément sur l'admission et le séjour, ainsi que sur l'aide aux migrants et aux personnes déplacées dans le contexte de catastrophes et du changement climatique (Mokhnacheva, 2022). Il est à espérer que cette initiative donnera l'élan nécessaire pour intensifier les efforts de suivi et de communication de l'information volontaires aux niveaux national et régional, et débouchera sur des échanges de pratiques et d'approches plus soutenus. Dans ce contexte, la table ronde visait à faire le point des mesures prises à l'échelle locale, nationale et régionale pour prévenir les risques auxquels doivent faire face les migrants en transit et renforcer les capacités des communautés à répondre aux besoins des groupes vulnérables.

2.2.2 Thèmes examinés

Dans le cadre de la deuxième table ronde, les orateurs ont présenté des bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain pour atténuer les effets du changement climatique et de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les jeunes (en particulier dans le contexte de la migration), et pour associer ces groupes à la recherche de solutions à long terme aux déplacements provoqués par ces deux phénomènes.

Pour guider les débats, les questions suivantes étaient proposées :

- Quels défis reste-t-il à relever pour améliorer la participation des femmes à la gestion des terres et à l'approvisionnement alimentaire dans le contexte du changement climatique, et comment les surmonter ?
- Comment les politiques agricoles et commerciales soucieuses des questions de genre peuvent-elles aider à faire face aux problèmes émergents liés à l'insécurité alimentaire et aux schémas connexes de migration et de déplacement dans les pays et les régions particulièrement exposés à des vulnérabilités ?
- Dans quelle mesure les jeunes peuvent-ils contribuer aux mesures de lutte contre le changement climatique et l'insécurité alimentaire afin d'empêcher ou de réduire au minimum les déplacements ?
- Quels risques des facteurs, tels que l'approvisionnement incertain de denrées alimentaires, les fluctuations du marché agricole et les déplacements dus au changement climatique, font-ils peser sur le bien-être des membres des ménages (en particulier les femmes, les enfants et les jeunes) et comment les politiques tenant compte des questions de genre et de l'âge (accès au financement, aux technologies et à la formation) peuvent-elles contribuer à l'atténuation de ces problèmes ?

Les orateurs qui se sont exprimés lors de la première table ronde de la seconde journée ont reconnu que pour lutter contre les crises humanitaires et les crises de développement dues au changement

climatique et à l'insécurité alimentaire, il était de plus en plus important d'ouvrir des voies de migration sûres et accessibles. Ils ont souligné qu'un inventaire des mesures prises à l'échelle locale, nationale et régionale pouvait permettre d'éviter les risques auxquels devaient faire face les migrants en transit, et de renforcer les capacités des communautés à répondre aux besoins des groupes exposés à des facteurs de vulnérabilité.

Le débat s'est appuyé sur les questions suivantes :

- Comment les migrants contribuent-ils à la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique ?
- En quoi les mesures visant à étendre les voies sûres et régulières à la migration de main-d'œuvre, et d'autres possibilités de croissance liées à la mobilité, permettent-elles de garantir les droits des travailleurs migrants, d'améliorer les moyens de subsistance des familles et de promouvoir l'avancement des jeunes ?
- Quel rôle les initiatives visant à faciliter une mobilité de la main-d'œuvre régulière et tenant compte des droits jouent-elles dans la lutte contre l'insécurité alimentaire que connaissent les personnes et les communautés en situation de vulnérabilité ?
- Quels besoins en matière d'assistance reste-t-il à couvrir dans les régions et les localités qui accueillent des personnes dont la migration est due au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et aux difficultés économiques qui en découlent ?

Les questions d'orientation suivantes ont servi de base au débat intitulé « Vers la COP 27 » :

- Quels sont les avantages de l'intégration de la mobilité humaine dans les négociations sur le changement climatique ? Comment y parvenir ?
- Quelles grandes questions liées à la mobilité humaine devraient éclairer les négociations sur le changement climatique, conformément à la Déclaration de Kampala ?

- Comment déterminer les répercussions que l'insécurité alimentaire aura sur les pays les plus vulnérables et leurs progrès en matière de développement résilient face au changement climatique? Comment traiter cette question à la COP 27?
- En ce qui concerne la mobilisation des institutions financières et des partenaires de développement voulus en vue de la fourniture d'une aide aux pays qui accueillent des migrants et des personnes déplacées par des catastrophes, quels progrès ont été accomplis et quels besoins subsistent?

2.2.3 Défis recensés

a) Les personnes qui sont déjà exposées à des facteurs de vulnérabilité subissent plus fortement les effets du changement climatique.

La question de la répartition inégale du fardeau du changement climatique a été évoquée tout au long des deux journées de dialogue. Dès leurs remarques liminaires, plusieurs orateurs ont soulevé la question du besoin croissant d'aide pour faire face aux conséquences du changement climatique et de l'insécurité alimentaire. Ils ont présenté des prévisions selon lesquelles 45 pays auraient besoin d'une aide alimentaire et jusqu'à 183 millions de personnes pourraient souffrir de la faim en 2050.

La deuxième table ronde de la session a porté sur le rôle central joué par les femmes dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les intervenants ont rappelé que celles-ci représentaient jusqu'à 40 % de la main-d'œuvre agricole à l'échelle mondiale (et jusqu'à 80 % dans certains pays) et qu'elles étaient donc à la fois les plus touchées par les défis que pose l'insécurité alimentaire et les mieux placées pour les relever. De plus, il a été établi que la privation de nourriture des femmes avait des incidences directes sur l'état nutritionnel des enfants. On sait que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le changement climatique et l'insécurité alimentaire connexe, mais il est aussi reconnu qu'elles sont également hautement vulnérables en l'absence de crises : les filles et les femmes ont plus de mal à accéder aux capitaux, aux compétences ou à l'éducation. En outre,

les orateurs ont fait remarquer que l'inégalité d'accès à la terre empêchait les femmes de garantir des revenus à leur famille et de les maximiser.

b) Faute de solutions globales, les migrants environnementaux voient leurs droits menacés et sont vulnérables à différentes étapes de la migration.

La seconde journée de l'IDM s'est ouverte sur un aperçu des progrès accomplis et des besoins recensés en ce qui concerne les voies légales offertes aux personnes déplacées par des phénomènes climatiques. Plusieurs points communs mettant en évidence d'importants défis ont été évoqués. Tout d'abord, malgré l'augmentation des déplacements dus au changement climatique, il existe peu de dispositions juridiques et administratives régissant l'admission et l'intégration de cette catégorie de migrants aux niveaux national et régional. Ensuite, compte tenu de l'interaction complexe de facteurs de migration, il est difficile d'identifier avec précision les personnes qui migrent pour des raisons liées à des phénomènes climatiques. Enfin, les participants ont estimé que pour réduire les vulnérabilités des migrants environnementaux, il était essentiel de concevoir des installations frontalières et des procédures consulaires permettant de gérer les mouvements massifs et de répondre aux besoins d'aide particuliers des personnes les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité.

Des exemples de bonnes pratiques permettant de faire face aux risques encourus par les migrants à toutes les étapes de la migration sont donnés à la sous-section 3.2.2 (Réduction de la vulnérabilité des migrants et protection de leurs droits).

2.2.4 Besoins recensés

a) Il est indispensable de favoriser la participation accrue des femmes et des jeunes.

Tout au long de la session, les orateurs ont insisté sur le rôle central des femmes et des jeunes dans la lutte contre les effets du changement climatique et l'insécurité alimentaire. Dans ses remarques liminaires, M. Vitorino, Directeur général de l'OIM, a fait remarquer que les femmes étaient souvent les plus touchées par l'insécurité alimentaire, tout en étant celles qui trouvaient des solutions à ce problème. Il a également évoqué les jeunes, qui devront faire face aux effets des phénomènes actuels, soulignant l'importance de donner une voix à la génération de demain.

Dans le cadre de la deuxième table ronde, les orateurs se sont accordés à dire que la protection des femmes et de leur famille dans le contexte de la migration était une condition essentielle pour remédier aux vulnérabilités dues au changement climatique et à l'insécurité alimentaire. Il convenait de s'atteler, entre autres, aux barrières juridiques à l'héritage et à l'acquisition de la propriété foncière, à l'accès insuffisant à des emplois décentés et à la protection contre la violence, pour permettre aux femmes d'exercer, dans des conditions plus équitables, leur droit à la prise de décisions sur des questions dont dépend le bien-être de leur ménage et de leur communauté.

L'importance de la participation des femmes (en particulier de celles qui jouissent d'un accès limité à la prise de décision) à la résolution des problèmes liés à l'insécurité alimentaire a été un thème central des discussions qui ont suivi les exposés des orateurs. Les orateurs ont présenté plusieurs exemples de cas où les femmes en zone rurale pouvaient être dotées des moyens leur permettant de produire et de distribuer des denrées alimentaires. Ils ont mis en relief trois points. Tout d'abord, les activités à petite échelle ciblant des entreprises ou des ménages dirigés par des femmes pouvaient être porteuses de transformations. Par exemple, au Rwanda, l'accès à la propriété foncière dans le cas de petites exploitations, gérées pour beaucoup par des femmes, avait donné lieu à des progrès mesurables en matière de conservation des sols⁴.

⁴ Cet exemple est développé à la sous-section 3.2.4 (voir la pratique 10).

Ensuite, la réussite de ces efforts et leur reproduction éventuelle à plus grande échelle dépendaient du rôle actif des autorités nationales, qui devaient lever les obstacles juridiques et proposer des voies de recours en cas de violation. Enfin, pour bien cibler ces réponses et en garantir la durabilité, il convenait d'établir des organes consultatifs et décisionnels, au sein desquels les femmes devaient être convenablement représentées⁵.

Au cours des discussions, les participants ont esquissé quelques axes d'intervention prioritaires afin de renforcer la participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions sur les questions climatiques. Ils ont jugé qu'il était nécessaire d'associer ces groupes à la réflexion sur l'action climatique pour favoriser de meilleurs résultats, les femmes et les jeunes étant porteurs de solutions innovantes. Afin d'aider la société à faire face aux défis que pose le développement durable, il était essentiel d'encourager l'investissement en faveur du renforcement des compétences en contribuant à l'éducation des femmes. Enfin, pour remédier aux vulnérabilités des femmes, il était important de promouvoir un traitement digne et respectueux de ces dernières et de s'attaquer aux normes sociales, culturelles et structurelles qui sous-tendent ces vulnérabilités.

Des exemples de bonnes pratiques relatives aux mesures d'appui ciblant particulièrement les femmes et les jeunes sont donnés à la sous-section 3.2.4 (Renforcement de la résilience des personnes les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité: les jeunes et les femmes).

⁵ M. Abdihakim Ainte, Conseiller principal auprès de l'Envoyé spécial pour la riposte à la sécheresse du Gouvernement fédéral de la Somalie, a insisté sur le fait que les politiques devaient placer les femmes et les jeunes au centre de la prise de décision et qu'il s'agissait là d'une condition indispensable pour bâtir un système de production et de distribution alimentaires résilient. À cet égard, Mme Ugochi Daniels, Directrice générale adjointe de l'OIM chargée des opérations, a souligné qu'il était important d'autonomiser les femmes et les jeunes en leur donnant des outils adaptés pour bâtir des moyens de subsistance résilients face au changement climatique.

b) Dispositifs régionaux de facilitation de la mobilité.

Au cours de la deuxième journée, les régions qui se trouvent parmi les plus touchées par les déplacements dus au changement climatique ont fait part de leur expérience, mettant en évidence l'importance du transfert de bonnes pratiques nationales et de l'élaboration de solutions régionales. Lors de la première table ronde de la journée, consacrée au thème « **Créer des voies de migration résilientes et adaptatives afin de contribuer à la sécurité alimentaire et de promouvoir des migrations régulières dans le contexte du changement climatique** », plusieurs orateurs originaires d'Amérique latine ont présenté des solutions pour réaliser l'objectif 5 du Pacte mondial sur les migrations. La représentation de l'Argentine, un pays de destination majeur, a présenté la politique de son pays dite de la « porte ouverte », qui était axée sur une approche humanitaire et visait à répondre au déplacement d'un nombre important de ressortissants de pays voisins, dont le retour dans leur pays d'origine était temporairement impossible⁶. Il a été rappelé que 64 % des déplacements étaient liés au changement climatique. Cette expérience d'admission humanitaire a été saluée par un représentant de la Colombie qui, à son tour, a rendu compte des réalisations de son pays en ce qui concernait l'admission et la régularisation de migrants exposés à des facteurs de vulnérabilité.

Des intervenants originaires d'Amérique latine ont insisté sur la forte incidence que les phénomènes climatiques avaient sur les moyens de subsistance et les déplacements dans la région, et ont estimé que l'Amérique latine devait donc être considérée comme une région vulnérable. L'idée selon laquelle les bonnes pratiques nationales en matière d'admission et d'intégration pour raison humanitaire devaient être promues et, au fil du temps, intégrées dans les solutions régionales a fait l'unanimité. Deux intervenants d'Amérique centrale ont appelé à une intensification de l'échange d'expériences concrètes et à la mobilisation non seulement des États mais aussi de la société civile, des organisations internationales, des milieux universitaires et du secteur privé à cet égard.

Au cours de l'IDM, des participants ont fait part de l'expérience acquise sur le continent africain, en particulier dans la région de l'IGAD, en matière

⁶ De plus amples informations figurent à la sous-section 3.2.1 (voir la pratique 1).

de facilitation de migrations sûres, régulières et ordonnées⁷. Le projet de protocole de l'IGAD sur la libre circulation des personnes autorise les personnes à migrer par anticipation de catastrophes et oblige les États de destination à prolonger le séjour régulier des personnes concernées et à faciliter leur accès à d'autres droits. En parallèle, les participants ont évoqué des études montrant les limites des instruments régionaux actuels, et relevé des obstacles administratifs tels que les formalités onéreuses, les difficultés d'obtention de documents ou le manque ou l'inexistence de mécanismes de plainte⁸.

Des exemples de bonnes pratiques relatives au renforcement des dispositifs régionaux de facilitation de la mobilité sont donnés à la sous-section 3.2.1 (Ouverture de voies de migration sûres).

c) Adoption d'une approche multipartite et coordination des efforts.

Les orateurs qui se sont exprimés lors des deux journées ont admis qu'aucun organisme ne pouvait à lui seul faire face à l'intensité et la fréquence accrues des phénomènes climatiques et que des efforts conjoints devaient être déployés d'urgence pour identifier les besoins et coordonner les activités d'aide.

Lors de la dernière table ronde de la première journée, les intervenants ont rappelé qu'il était important d'adopter une approche associant l'ensemble de la société. Des exemples de coopération efficace avec les entreprises et la société civile ont été évoqués, notamment l'Initiative pour le recrutement équitable de l'OIT, l'aide aux migrants dépourvus de documents aux Philippines⁹ et la participation des communautés locales au rétablissement des voies d'approvisionnement en eau en Azerbaïdjan¹⁰.

⁷ La région de l'IGAD est constituée de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud.

⁸ Les préoccupations et besoins propres à la région sont présentés plus en détail à la section 2.4.

⁹ Voir la pratique 2 à la sous-section 3.2.1.

¹⁰ Des précisions sont données à la sous-section 3.2.3 (pratique 6).

Lors de la deuxième table ronde tenue le second jour, les migrants qui sont intervenus ont insisté sur le rôle central des communautés de la diaspora, qui présentaient des avantages multiples, en fournissant : des rapatriements de fonds, qui étaient essentiels pour permettre aux communautés locales d'atténuer les crises ; des connaissances engrangées dans les pays de destination, qui pouvaient être mises à profit pour mettre au point des solutions locales ; et des possibilités de constitution de réseaux et de collaboration avec des partenaires à la fois dans les pays d'origine et dans ceux de destination. Tous ces atouts faisaient que les diasporas étaient bien placées pour établir des ponts entre régions géographiques, communautés et secteurs. De plus, les orateurs ont souligné que la participation des diasporas pouvait faciliter l'adoption des pratiques et l'adaptation des solutions à la situation locale.

2.3 Lutter contre les causes profondes grâce à l'adaptation et au renforcement de la résilience

2.3.1 Contexte

Renforcer la résilience des plus vulnérables. La migration volontaire, planifiée et régulière est une stratégie d'adaptation qui permet aux ménages de faire face aux chocs environnementaux. Pour les jeunes, la migration est parfois un moyen d'acquérir des connaissances et des compétences, qui leur permet aussi d'alléger la charge qu'ils font peser sur leur famille et, à terme, de procéder à des rapatriements de fonds. La mobilité de la main-d'œuvre permet aux familles de diversifier leurs sources de revenus et d'élargir leurs perspectives, ce qui est particulièrement important lorsque celles-ci font face à des chocs multiples et doivent ajuster leur riposte.

Toutefois, du fait des phénomènes climatiques à évolution rapide, des pénuries alimentaires et des perturbations du marché du travail, les personnes et les familles sont parfois contraintes de partir avec peu d'actifs, de recourir à la migration irrégulière et, à terme, de s'exposer aux mauvais traitements et à l'exploitation lors de la phase de transit ou une fois arrivées à destination. Plusieurs parties prenantes, en particulier l'OIM et l'OIT, ont noté avec préoccupation que la pandémie de COVID-19 et les crises sociales et économiques connexes avaient exacerbé les mauvaises conditions de travail, et limité davantage l'accès à la protection sanitaire et sociale des catégories les plus vulnérables à la discrimination, à la marginalisation sociale et à la violation des droits.

La préoccupation première est la recrudescence des cas de travail des enfants et de travail forcé, les victimes étant souvent des migrants. Il est essentiel de suivre les cas d'exploitation et d'investir dans des solutions qui permettraient de faire respecter les normes, notamment

des mécanismes soucieux des questions de genre, pour résoudre les problèmes liés au manque d'accès à la protection sociale, à l'accès limité à l'éducation et à l'accès restreint à des moyens de subsistance décents.

S'attaquer à ces questions exige de renforcer la résilience en associant les partenaires sociaux, notamment les employeurs, les organisations de travailleurs et les diasporas. De plus, il est essentiel d'investir dans la préparation avant le départ pour accroître la résilience des migrants et de leur famille grâce à l'acquisition de compétences, à une instruction et à un accès aux financements et aux ressources, afin de permettre à ceux-ci de prendre de meilleures décisions stratégiques.

Ainsi qu'il a été évoqué dans le cadre de tables rondes précédentes, les efforts visant à renforcer la résilience des migrants et de leur famille et communauté doivent aussi s'attaquer aux causes profondes des déplacements, comme l'insécurité alimentaire et les phénomènes climatiques néfastes. Cela nécessite une collaboration étroite entre les pays de destination et de transit, qui doivent offrir un environnement migratoire sûr et réglementé, et les régions d'origine des migrants, qui doivent combattre les facteurs de mobilité et investir dans des mesures de renforcement de la résilience à long terme.

Enseignements clés sur la promotion d'une approche systémique et le renforcement de la résilience des communautés. Dans une étude de 2020, l'OCDE a conclu que la riposte des différents systèmes économiques et sociaux à la pandémie de COVID-19 ne relevait pas d'un choix collectif conscient mais s'organisait en réaction aux incitations auxquelles les différentes composantes se heurtaient. Si ces systèmes complexes, imbriqués et interconnectés ont finalement permis d'assurer la fourniture de biens et de services à l'échelle mondiale, l'ampleur du problème a réduit la résilience de systèmes clés face aux chocs, ce qui a entraîné des contagions en cascade d'un système à l'autre (Ramos et Hynes, 2020). Dans ce contexte, il est essentiel de garantir une approche systémique fondée sur la résilience afin de préparer les systèmes socioéconomiques aux chocs à venir.

Témoignages de migrants touchés par le changement climatique. Conformément aux principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations, il convient d'adopter une approche associant l'ensemble de la société et de tenir compte des voix, des connaissances et des différents

points de vue de toutes les parties prenantes pour garantir l'efficacité de l'action climatique. L'intégration et l'inclusion étant des processus à double sens, cela suppose de faire participer à la fois les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil à des interventions inclusives, participatives et fondées sur les droits.

La première étape indispensable est de faire entendre les récits des migrants climatiques. Grâce à l'éventail de plateformes (en ligne et hors ligne) disponibles, l'expérience des migrants, la situation des communautés de première ligne et les témoignages de militants et de spécialistes ont fait leur entrée dans la sphère publique. On peut notamment citer le site Web sur lequel l'ONG Climate Refugees publie des témoignages¹¹ les articles publiés en ligne par Oxfam¹² et ONU-Femmes, ou encore les éclairages inclus dans les rapports de l'OIM et de la Banque mondiale.

L'étape suivante est de faire en sorte que ces témoignages et points de vue soient reconnus à leur juste valeur et examinés. L'une des recommandations clés issues de la COP 24 tenue en 2018 est de « mieux cartographier, comprendre et gérer la mobilité humaine liée aux effets néfastes des changements climatiques, d'une manière qui prévienne la participation des populations touchées » (CCNUCC, 2018, p. 5). L'un des grands enseignements tirés de cette Conférence des Parties est que les effets néfastes du changement climatique sur la mobilité humaine ne peuvent être combattus qu'en adoptant une approche collaborative, qui associe notamment les communautés et personnes touchées (Chazalnoel et l'Unesco, s.d.). Cette idée s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique, et du document thématique élaboré par l'OIM au titre du Pacte mondial sur les migrations, dans lequel il est recommandé de remédier aux causes multiples de la migration environnementale en tenant compte du savoir engrangé par les partenaires non gouvernementaux et les communautés de migrants (OIM, 2017).

Malgré la prise de conscience accrue de l'importance du rôle des personnes déplacées et des migrants dans la définition et la mise en œuvre de mesures visant à faire face aux corrélations entre

¹¹ Disponible à l'adresse www.climate-refugees.org/storytelling.

¹² Disponible à l'adresse www.oxfam.org/fr/migrer-pour-survivre-la-lutte-quotidienne-des-deplacee-s-climatiques.

le changement climatique, la mobilité humaine et l'insécurité alimentaire, il reste encore beaucoup à faire. Leurs vastes connaissances et capacités sont rarement prises en compte, et il faudrait leur offrir plus souvent l'occasion de participer aux décisions politiques et d'être représentés et entendus dans les enceintes mondiales. Leurs diverses expériences et points de vue sont nécessaires pour éclairer l'élaboration de politiques et de mesures efficaces et inclusives qui ne laissent personne de côté et renforcent la résilience de ceux qui en ont le plus besoin.

2.3.2 Thèmes examinés

Dans le cadre de la troisième table ronde, trois orateurs ont examiné des cas récents de mobilité de la main-d'œuvre et de déplacements dus à des crises afin de savoir comment aider au mieux les migrants et leur ménage à acquérir la résilience nécessaire. Leurs points de vue, associant une perspective mondiale à l'expérience locale, ont lancé le débat sur les enseignements que diverses parties prenantes pourraient tirer des réponses apportées face aux récents mouvements migratoires provoqués par le changement climatique, et les moyens de renforcer la résilience des communautés locales, des migrants et des pays de transit et de destination.

Les questions suivantes ont été proposées pour alimenter les discussions :

- Quel dosage de politiques et d'assistance permettrait de réduire les vulnérabilités à court terme des personnes en voyage et d'accroître leur résilience et celle des membres de leur famille aux chocs économiques à long terme ?
- Quelles difficultés sont apparues récemment pour garantir les droits des enfants et des jeunes migrants, et quelles mesures se sont avérées efficaces pour renforcer la résilience des personnes les plus touchées sur le plan économique ?
- Quels enseignements peut-on tirer des crises liées à la mobilité de la main-d'œuvre survenues récemment, comme la crise des caravanes de migrants, pour lutter contre les causes profondes des déplacements

(notamment l'insécurité alimentaire et le changement climatique), fournir une aide lors du transit et apporter des solutions à long terme ?

La deuxième table ronde de la seconde journée, intitulée « **Voix de migrants – témoignages de migrants touchés par le changement climatique** », a permis aux personnes déplacées et aux migrants de partager leur expérience et leurs points de vue quant aux domaines dans lesquels les décideurs et les praticiens devaient intervenir et appeler à l'action.

Les débats étaient orientés par les questions suivantes :

- De quoi les communautés ont-elles besoin pour s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, et éviter et minimiser les déplacements ?
- Quelles mesures doivent être prises pour faire face aux corrélations entre le changement climatique, la mobilité humaine et l'insécurité alimentaire ?
- Quels messages les migrants (les jeunes, la diaspora et les personnes déplacées) souhaitent-ils faire passer aux décideurs au sujet du lien entre le changement climatique, la mobilité humaine et l'insécurité alimentaire ?
- Comment les diasporas peuvent-elles être mieux associées à l'atténuation des effets de l'insécurité alimentaire et comment les obstacles aux rapatriements de fonds et à d'autres formes d'aide apportées par les migrants et les diasporas aux communautés d'origine peuvent-ils être levés ?

2.3.3 Défis recensés

a) La mise en péril des moyens de subsistance peut pousser des familles à recourir à la migration irrégulière, ce qui accroît leurs vulnérabilités et les expose à de multiples risques.

La troisième table ronde portait sur les conséquences de la COVID-19 et de la crise économique sur le bien-être des migrants et de leur famille. Il a été conclu que la vulnérabilité était principalement due à une combinaison de facteurs négatifs, et les participants ont rappelé qu'il importait de renforcer la résilience à long terme en luttant contre les vulnérabilités à toutes les étapes de la migration. En particulier, le lien étroit entre le changement climatique et la vulnérabilité a été relevé dans les cas où des personnes et des familles se voyaient contraintes de migrer après avoir perdu leurs moyens de subsistance sous l'effet du changement climatique.

Après les phénomènes à évolution rapide, les orateurs ont examiné les modifications environnementales à long terme qui, en tant que facteurs de migration, entraînent une perte de moyens de subsistance. Ils ont évoqué les prévisions (niveau de confiance élevé) établies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), selon lesquelles il est attendu que la sécurité des moyens de subsistance des personnes vivant dans des régions exposées à des vulnérabilités continue de s'éroder (Pörtner *et al.*, 2022). Ils ont insisté sur le fait que la dégradation des sols à long terme (par exemple, en Afrique subsaharienne) pouvait, au fil du temps, pousser à la mobilité.

Au cours des discussions, les participants ont recensé plusieurs risques pour le bien-être des travailleurs migrants dans le cadre de la migration irrégulière et de l'emploi informel, notamment l'accès limité à la protection sociale, la vulnérabilité à l'exploitation et la difficulté à faire appliquer leurs droits. Ils ont accordé une attention particulière aux difficultés particulières rencontrées en matière de protection des enfants et des jeunes migrants. Par ailleurs, plusieurs orateurs ont fait remarquer à quel point il était difficile de garantir l'accès des migrants et des personnes déplacées de force à un emploi décent.

b) Faute d'investissements et de préparation, les déplacements pourraient peser davantage sur la sécurité alimentaire et multiplier les risques.

Les représentants de plusieurs pays (pays d'origine, de transit ou de destination) touchés par des phénomènes climatiques et les déplacements qui en résultent ont attiré l'attention sur le coût de la non-gestion et de la non-planification des migrations pour les migrants, les communautés et les États. Un manque de prise de conscience collective quant à l'ampleur des défis s'était traduit par un financement insuffisant des réponses, exposant les personnes déplacées et les communautés d'accueil à des difficultés sociales et économiques. Lors de la première table ronde, les orateurs ont abordé ces questions sous l'angle de la réduction des risques et de la vulnérabilité, ainsi que de la recherche de solutions durables à même de donner aux communautés et aux États touchés les moyens de passer de l'atténuation à l'adaptation.

Ils ont complété leur critique de la réponse actuelle aux déplacements dus au changement climatique en posant le constat plus général selon lequel les solutions adoptées jusqu'alors avaient été réactives et axées sur l'atténuation des effets des catastrophes. Dans le cadre de plusieurs tables rondes, les orateurs ont conclu que, compte tenu de l'ampleur croissante des effets des phénomènes climatiques et des déplacements connexes, à moins de fournir un appui financier, technique et en matière d'information aux États touchés et de s'assurer que les migrants et leur famille bénéficiaient de la prise en charge et de l'aide financière nécessaires, les vulnérabilités continueraient de croître et la prévalence des risques de violation des droits et de discrimination deviendrait plus importante.

2.3.4 Besoins recensés

a) Les efforts doivent être axés sur la prévention et l'adaptation.

Lors des premières tables rondes, les orateurs ont attiré l'attention sur l'intensité et l'impact croissants des phénomènes climatiques, et conclu que l'atténuation seule n'était plus une réponse viable. Ils ont

lancé un appel clair en faveur de l'adoption de mesures de lutte contre les causes profondes et de la prise de mesures avant même la survenue de catastrophes. Plus particulièrement, ils ont estimé que les déplacements dus au changement climatique ne pourraient être réduits de manière significative sans s'attaquer aux causes profondes des crises migratoires.

Cette question a été examinée au cours de la seconde journée. Dans le cadre du dernier débat, les orateurs ont passé en revue les enseignements tirés des mesures de riposte à la pandémie de COVID-19 qui avaient fait obstacle à la mobilité et mis en péril le bien-être des migrants. Ils ont fortement insisté sur la nécessité de gérer et planifier la migration due au changement climatique à l'avenir, par exemple en gérant efficacement les frontières et en évitant de créer de nouvelles vulnérabilités.

Cette approche proactive devait reposer sur les principes consistant à associer l'ensemble de la société et des pouvoirs publics ; faire participer un large éventail de parties prenantes afin d'aborder les facteurs de migration de façon créative et d'accepter pleinement la migration comme stratégie d'adaptation au changement climatique ; combler toute lacune en matière de protection afin de garantir la protection des droits des migrants quel que soit leur statut ; et doter les migrants des ressources nécessaires (fonds, informations et compétences) pour leur permettre de prendre des décisions rationnelles et viables (migrer, rester ou rentrer dans leur pays d'origine).

Des exemples de bonnes pratiques relatives à l'adoption d'une approche associant l'ensemble de la société ainsi qu'à la prévention sont donnés à la [sous-section 3.2.5](#) (Alerte rapide et prévention : nécessité d'une coopération multipartite).

b) Les processus de prise de décisions ne tiennent pas encore suffisamment compte de la voix des personnes les plus touchées.

Réagissant aux exposés faits durant la deuxième table ronde, les participants se sont accordés à dire que les femmes et les jeunes étaient fortement touchés par l'insécurité alimentaire imputable au changement climatique. Dans le même temps, ils ont reconnu qu'il existait une lacune

majeure en matière d'autonomisation, en vue de permettre à ces groupes de relever les défis auxquels ils faisaient face, et de participation à la prise de décision. Cette lacune était devenue particulièrement évidente lors de la pandémie de COVID-19 : seule une fraction des mesures de riposte ciblait explicitement les vulnérabilités des femmes et des filles, et parmi les membres d'organes de prise de décision, les femmes étaient minoritaires.

La question de ce niveau inadéquat de représentation et de participation a été soulevée à la fois par des donateurs et les pays les plus touchés par le changement climatique et l'insécurité alimentaire. Par exemple, un représentant de la Somalie a souligné qu'il était urgent de mettre en place un système de production et de distribution alimentaires résilient et de garantir la participation massive des femmes et des jeunes afin de faire face au risque actuel de malnutrition entraîné par la sécheresse.

Lors de la deuxième table ronde tenue le second jour, dans le cadre de laquelle se sont exprimés des migrants et des représentants des diasporas, il a été question des avantages d'un élargissement du cercle des décideurs. Selon les orateurs, dans un contexte où le nombre de personnes touchées par les phénomènes climatiques était en augmentation et où l'on s'intéressait aux conséquences plus vastes (immédiates et à long terme) du changement climatique, la voix des personnes touchées directement et indirectement (les migrants et les communautés d'accueil) gagnait en importance. Leurs contributions étaient particulièrement précieuses pour élaborer des solutions durables tournées vers l'avenir, qui répondaient non seulement aux besoins humanitaires des bénéficiaires directs à la suite d'une crise climatique, mais aussi aux conséquences socioéconomiques des processus à évolution lente.

Lors du débat tenu le deuxième jour, la représentante de la jeunesse envoyée par le Président de la COP 27 a estimé que le point de vue des jeunes n'était pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques de lutte contre le changement climatique. Elle a annoncé que la COP 27 offrirait aux jeunes un espace pour débattre des manières dont ceux-ci pouvaient contribuer à l'action climatique et à la mise au point de solutions à la mobilité climatique. Cette manifestation reprendrait certaines des contributions apportées lors d'un forum spécial piloté par des jeunes à la COP 27, dont l'objectif était de permettre aux jeunes de présenter leurs idées pour remédier aux différents effets du changement climatique.

c) Des efforts à long terme sont nécessaires pour renforcer la résilience des personnes, des communautés et des États.

Le thème sous-jacent des interventions faites au cours des deux journées de dialogue a été le renforcement de la résilience, priorité immédiate en vue d'une action à long terme. Lors de la session d'ouverture, les orateurs ont clairement établi qu'au niveau local, le renforcement de la résilience devait être une mesure prioritaire pour faire face à la fréquence, l'intensité et les effets accrus des phénomènes climatiques. M. Vitorino a clos cette session en demandant instamment à la communauté internationale de fournir un appui, de transférer des technologies et de procéder à des investissements, conditions indispensables au renforcement de la résilience à l'échelle locale.

Cet objectif a été au cœur des échanges de la dernière table ronde de la première journée. Les orateurs ont identifié certains des éléments constitutifs de sa réalisation. Tout d'abord, ils ont estimé que la mise en regard des lois et politiques nationales et des objectifs du Pacte mondial sur les migrations permettait de s'assurer que les mesures prises pour remédier aux vulnérabilités identifiées étaient à la fois globales et systémiques. Ensuite, ils ont insisté sur le rôle crucial de l'aide financière et technique aux pays d'origine, et la nécessité d'offrir des perspectives économiques aux communautés à faible revenu, en particulier celles constituées de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Enfin, ils ont souligné que le lien existant entre la disponibilité de voies de migration ouvertes et sûres, et l'accès aux services de santé et à la sécurité sociale était une condition sine qua non de la résilience à long terme¹³.

¹³ Lors de la première table ronde tenue le deuxième jour, M. Andrew Harper, Conseiller spécial sur l'action climatique auprès du HCR, a soulevé la question du renforcement de la résilience des personnes les plus touchées pour prévenir la migration de ces communautés. Des sujets connexes ont été abordés par M. Walter Kaelin, Envoyé du Président de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, qui a cité les programmes de sécurité sociale et de transferts en espèces destinés aux personnes vivant dans des conditions de pauvreté chronique et aux ménages exposés à des facteurs de vulnérabilités mis en place au Niger, ainsi que la politique nationale en matière de solution durable adoptée à Sri Lanka en 2016, comme des exemples de la capacité des États de prévenir la migration et de réduire au minimum les facteurs néfastes.

Des exemples de bonnes pratiques en matière de renforcement de la résilience des ménages et des communautés sont donnés à la sous-section 3.2.3 (Solutions de substitution à la migration : renforcer la résilience locale grâce au développement vert des zones rurales).

2.4 Défis et besoins au niveau régional

Si nombre des défis recensés ont une portée mondiale, les discussions sur les questions urgentes et les mesures prioritaires devant être prises ont porté sur différents aspects selon les zones géographiques. La brève analyse ci-après reprend des exemples donnés par les orateurs et tirés de régions particulières ou d'interventions ciblées menées par les États Membres.

Des participants d'Europe et du Moyen-Orient ont évoqué les diverses répercussions du conflit en Ukraine, notamment le déplacement d'un grand nombre de personnes, ainsi que les conséquences humanitaires et économiques de la crise dans son ensemble. Cette crise a également été évoquée par des représentants d'autres régions (en particulier d'Afrique), les hostilités mettaient en péril les approvisionnements en céréales à destination de plusieurs pays particulièrement exposés à des vulnérabilités, en particulier les pays d'Afrique du Nord. Parmi les principales préoccupations de pays comme la Türkiye, l'Ukraine et le Portugal figuraient la réponse humanitaire à la crise et les solutions à cette dernière (comme l'accord temporaire sur les exportations de céréales dans la région de la mer Noire).

Il ressortait clairement des déclarations des pays d'Europe et du Moyen-Orient au sujet de préoccupations plus globales, comme le rythme et l'incidence accrus des phénomènes climatiques, que les mesures humanitaires de riposte au conflit et à d'autres facteurs de choc, ainsi qu'aux situations d'urgence imminente liées à l'insécurité alimentaire locale, occupaient une place prépondérante. La nécessité d'ouvrir des voies de migration sûres (admission humanitaire des personnes déplacées et gestion de la migration de main-d'œuvre dans le cadre d'accords bilatéraux) et la transformation des économies afin de faire face à la hausse des prix de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires étaient deux questions hautement prioritaires dans la région, une attention particulière étant accordée à la situation des personnes les plus exposées à des

facteurs de vulnérabilité. Un représentant du Portugal a clarifié la position de nombreux pays européens. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a occupé une place centrale dans les déclarations de la Türkiye et de l'Ukraine, qui ont aussi insisté sur la nécessité de partager le fardeau et les responsabilités.

L'Afrique a souvent été citée comme un exemple clair de la multitude de facteurs à l'origine des déplacements : les phénomènes à évolution rapide (par exemple, les inondations au Nigéria) exacerbent les risques d'insécurité alimentaire à long terme dus à des processus prolongés à évolution lente (comme les sécheresses), qui eux étaient aggravés par la mauvaise gestion des terres. Le représentant de la Somalie s'est attardé sur ces tendances croisées et a évoqué leur incidence directe (rendement moindre des cultures et famine) et leurs conséquences plus vastes (déplacements massifs, concurrence pour des ressources rares et possibilité de conflit social).

Compte tenu de la conjugaison de catastrophes humanitaires et de crises socioéconomiques prolongées imputables à de multiples facteurs, les discussions sur les mesures à prendre en Afrique ont été multidimensionnelles. Tout d'abord, les intervenants ont très clairement appelé à un partage du fardeau et des responsabilités, faisant observer que quoique ne contribuant que peu aux émissions, l'Afrique comptait parmi les régions les plus touchées par le changement climatique. Deuxièmement, certains participants ont souligné l'importance d'ouvrir des voies de migration sûres sur le continent (en mentionnant les progrès accomplis en matière d'intégration régionale au sein de l'IGAD et de la CEDEAO) ainsi qu'entre l'Afrique et d'autres régions, principalement l'Europe et le Moyen-Orient.

Malgré l'immense diversité de la région Asie et Pacifique et les différentes difficultés rencontrées actuellement, certaines questions communes se sont clairement dégagées. Les petits États insulaires faisaient depuis longtemps face à l'élévation du niveau de la mer et étaient contraints d'adopter des politiques de réimplantation ; au vu de l'accélération du rythme du changement climatique, il était probable que des communautés entières devraient quitter leur foyer de façon définitive. Aux Maldives, par exemple, le niveau de la mer continuait de monter, la salinité continuait d'augmenter, et la mousson et les précipitations continuaient de s'intensifier. Jusqu'à 80 % de son

territoire se trouvant proche du niveau de la mer, le pays risquait de devenir inhabitable. En parallèle, l'intensité et la fréquence accrues des phénomènes à évolution rapide, comme les inondations, avaient provoqué des déplacements de très grande ampleur, comme au Pakistan, où d'intenses inondations avaient submergé un tiers du pays.

Les réponses imaginées dans la région Asie-Pacifique comptaient donc parmi les plus importantes et les plus complexes. Étant donné que certaines zones étaient susceptibles de devenir temporairement ou définitivement inhabitables, la priorité avait été accordée aux dispositifs d'évacuation, de réimplantation planifiée et de mobilité temporaire. Un autre domaine d'intervention était la mise en place de systèmes d'alerte rapide afin de permettre aux communautés et aux États de réduire l'incidence des typhons, des tsunamis, des inondations et d'autres catastrophes. Il convenait de noter que certaines des initiatives les plus encourageantes en matière de coopération bilatérale dans le domaine de la migration sûre et régulière, et dans le domaine de la protection des droits des travailleurs migrants et de la facilitation du transfert de compétences provenaient de cette région (notamment des Philippines ou des États insulaires du Pacifique). Un autre axe de développement était la participation des diasporas (lors de l'IDM, il a notamment été question de la diaspora bangladaise), qui contribuaient aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique et de sensibilisation à cette question, et aidaient à renforcer la résilience.

L'Amérique latine était un cas unique en son genre : la région avait accompli des progrès significatifs en matière d'intégration économique à l'échelle régionale, et renforcé les liens économiques qui stimulaient la migration transfrontalière. Dans le même temps, la conjugaison de facteurs de répulsion dus aux conditions socioéconomiques, au changement climatique et aux conflits avait mis en évidence la nécessité d'adapter les politiques d'admission et d'intégration afin de tenir compte des flux migratoires mixtes, ainsi que des situations humanitaires et d'urgence. Les politiques fondées sur des considérations humanitaires adoptées par des pays tels que l'Argentine, le Brésil, la Colombie et le Mexique étaient pertinentes et il a été proposé de les utiliser comme base de l'élaboration de solutions multilatérales.

Une autre avancée importante était l'accent mis sur le renforcement de la résilience au niveau communautaire et la participation économique

des femmes, qui leur donnait les moyens de devenir des entrepreneuses, des travailleuses qualifiées ou des dirigeantes locales. Des intervenants ont présenté des exemples d'initiatives d'accès au crédit soucieuses des questions de genre (voir les bonnes pratiques ci-après), qui non seulement contribuaient au développement durable à l'échelle locale, mais permettaient aussi aux personnes les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité de s'exprimer sur l'action climatique.

3. CONCLUSIONS CLÉS : ÉVALUATION DE LA MANIFESTATION ET PRATIQUES MISES EN COMMUN

L'IDM est l'occasion pour les parties prenantes qui y participent d'identifier des défis et des besoins communs, et de présenter et diffuser des pratiques innovantes. Dans la section précédente, nous avons donné un aperçu des défis et réponses identifiés au moyen des évaluations écrites soumises par les participants et des cas explicitement présentés par les orateurs ou évoqués lors des échanges. L'aperçu ci-après a vocation à encourager l'adoption, la reproduction ou l'examen de certaines pratiques, et l'identification des domaines dans lesquels le dialogue pourrait avoir un impact maximal.

3.1 Évaluation de l'IDM

Il a été demandé aux participants d'évaluer cette session de l'IDM et ses composantes en remplissant un formulaire en ligne. Les résultats sont les suivants :

- Le **contenu de la manifestation dans sa globalité** a été jugé de qualité par plus des trois quarts des personnes interrogées (31 réponses sur 40 soit 77,5 % du nombre total de réponses) et 7 (soit 17,5 %) l'ont jugé « adéquat ». Seules 2 personnes interrogées (soit 5 %) n'en étaient pas satisfaites.

- On ne constate aucune différence majeure dans l'évaluation des deux journées de cette session de l'IDM : la première et la seconde journées ont respectivement été évaluées positivement à 73 % et 71 %. Seule une personne n'a été satisfaite par aucune des deux journées.
- Le **format de la manifestation** a été considéré comme « bon » par les deux tiers des personnes interrogées (26 réponses sur 39 soit 66,7 % du nombre total de réponses). Seule une personne l'a jugé « mauvais » et 12 personnes (soit 30,8 %) l'ont jugé « adéquat ». Les résultats obtenus pour la **qualité du son** sont identiques.
- Aucune des personnes interrogées ne s'est dite insatisfaite de la **plateforme en ligne** utilisée dans le cadre de la manifestation, et plus des deux tiers d'entre elles (27 réponses sur 40, soit 67,5 %) l'ont jugée de « bonne » qualité.

Presque toutes les personnes interrogées ont indiqué que la conférence leur avait permis d'approfondir leur connaissance du lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine (voir le tableau 1). Sur les 40 réponses reçues, 31 participants ont estimé avoir considérablement amélioré leurs connaissances et 8 les avoir améliorées à certains égards. Une personne a déclaré qu'elle connaissait déjà le sujet mais que la conférence avait été l'occasion de revoir ses connaissances. Une grande majorité des participants interrogés ont dit avoir « significativement » amélioré leur connaissance de deux autres sujets : la « facilitation de voies de migration régulières et adaptatives » dans le cas de 64 % des personnes interrogées (25 réponses sur 39), et la « promotion de l'inclusion et de l'autonomisation socioéconomiques des migrants » pour 58 % d'entre elles (22 réponses sur 38).

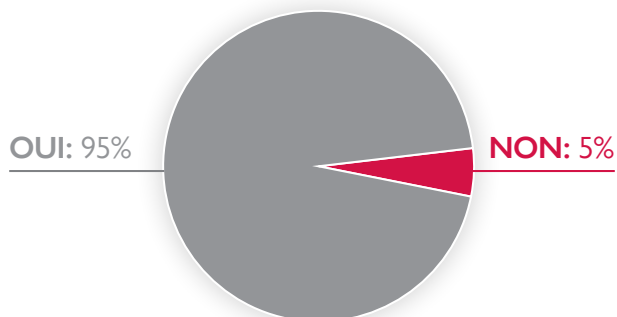
Étant donné que le lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine était le principal axe du Dialogue et représentait un point de vue particulier et nouveau pour beaucoup de participants, ces résultats sont considérés comme positifs. Il convient de noter que même en ce qui concerne le thème pour lequel un nombre relativement faible de participants ont dit avoir significativement amélioré leurs connaissances, tous sauf un ont dit avoir trouvé le contenu « utile ».

Tableau 1 : Réponses à la question « Dans quelle mesure cette conférence vous a-t-elle permis d'améliorer votre connaissance et votre compréhension des thèmes suivants : »

	J'ai considérablement amélioré mes connaissances	J'ai amélioré mes connaissances à certains égards	Je n'ai pas énormément amélioré mes connaissances mais le contenu était utile	Je n'ai rien appris et le contenu était inutile	Nombre total de réponses
Lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine					
Compter	31	8	1	0	40
Pourcentage	77,5%	20%	2,5%	0%	
Facilitation de voies de migrations régulières et adaptatives					
Compter	25	11	3	0	39
Pourcentage	64,1%	28,2%	7,7%	0%	
Promotion de l'inclusion et de l'autonomisation socioéconomiques des migrants					
Compter	22	11	4	1	38
Pourcentage	57,9%	28,9%	10,5%	2,6%	

Il est très encourageant de constater que les participants ont quasiment tous estimé que la manifestation avait été l'occasion de mettre en lumière des « bonnes pratiques, enseignements et recommandations » concernant les effets de l'insécurité alimentaire et du changement climatique sur la migration et les déplacements. Environ 95 % d'entre eux souscrivaient à cette affirmation.

Figure 1 : Réponses à la question « Cette conférence a-t-elle permis de mettre en lumière des bonnes pratiques, des enseignements et des recommandations concernant les effets de l'insécurité alimentaire et du changement climatique sur la migration et les déplacements ? »



Ces résultats sont plus parlants lorsqu'ils sont mis en regard de certaines observations des participants. La plupart ont évalué la session positivement et formulé des remarques précises, telles que : « Le contenu était clair et facilement compréhensible » ; « La session était très interactive et inclusive » ; « Tout s'est bien passé ».

Quelques participants se sont montrés plus critiques. Ils ont soit fait remarquer que ces sujets avaient déjà été traités dans le cadre d'autres manifestations (« Une grande partie du programme faisait doublon avec des manifestations similaires tenues ces dernières semaines et derniers mois, et n'enrichissait pas particulièrement les discussions »), soit demandé à aborder certains sujets plus en profondeur, notamment « les questions liées à la guerre et la migration à travers le monde » ou « la migration en Asie du Sud et dans les régions voisines ».

À la question de savoir si la manifestation avait été utile dans la perspective de la COP 27, 12 des 13 personnes interrogées ont répondu par l'affirmative, et nombre d'entre elles ont souligné qu'il était important

de favoriser les échanges entre pays ou ont dit qu'elles espéraient bien que l'OIM organise d'autres manifestations de ce type à l'avenir. Un des participants s'est montré positif, tout en faisant remarquer qu'« il aurait été préférable d'organiser la manifestation un petit peu plus tôt » afin de s'entendre sur des messages clés.

3.2 Onnes pratiques retenues pour relever les défis recensés

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée après la manifestation, 70 % des participants ont estimé que cette session de l'IDM avait été une source de bonnes pratiques et l'occasion d'identifier les mécanismes qui permettraient de surmonter les différents défis avec efficacité. La sous-section ci-après regroupe divers cas par thèmes en fonction de leur rapport avec le thème principal, et propose des recommandations.

3.2.1 Ouverture de voies de migration sûres

Contexte. Tout au long des discussions tenues dans le cadre de l'IDM, les participants ont clairement reconnu le lien entre les phénomènes climatiques à évolution rapide ou à évolution lente d'une part, et l'insécurité alimentaire, la migration et les déplacements d'autre part (voir la [section 2.1](#)). De plus, ils ont estimé qu'à moins de créer les conditions propices à des mouvements sûrs et réguliers, la migration due au changement climatique pouvait être source de vulnérabilité accrue (voir la [section 2.2](#)). Ils ont pris acte des progrès accomplis à l'échelle régionale en vue de faciliter la mobilité (en particulier les protocoles sur la libre circulation en Afrique) et ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer une approche humanitaire dans le cadre des politiques nationales d'admission et d'intégration (voir la pratique 1) ; le rôle actif que les pays d'origine devaient jouer dans la protection des droits de leurs ressortissants à l'étranger et l'aide à la réintégration des personnes de retour (voir la pratique 2) ; et l'importance fondamentale des accords bilatéraux en vue de lever les obstacles administratifs à l'admission, au séjour régulier et à l'emploi

et de permettre aux migrants d'acquérir et transférer des compétences (voir les pratiques 2 et 3).

Pratique 1. Pendant la session, la représentation de l'Argentine a fait part de deux initiatives importantes qui donnent aux personnes déplacées à la suite de catastrophes des solutions régulières d'entrée sur son territoire. Le programme spécial de visa humanitaire, lancé en mai 2022, étend aux ressortissants du Mexique et de 22 pays d'Amérique centrale et des Caraïbes déplacés par des catastrophes soudaines le droit de résider dans le pays pendant trois ans, sans avoir à s'acquitter de frais. Les bénéficiaires sont recensés par le HCR et/ou l'OIM dans les pays touchés et réorientés vers les bureaux des représentants consulaires compétents en Argentine. Ce programme comporte une composante intégration, les personnes réimplantées étant prises en charge par une organisation de la société civile qui leur fournit un logement, des ressources et un soutien pendant un an. Des solutions durables sont proposées puisque les bénéficiaires ont le droit d'obtenir le statut de résident permanent au bout de trois ans dans le cadre du programme. Une autre mesure, en place depuis octobre 2022, cible les ressortissants des pays voisins de l'Argentine (Brésil, Chili, État plurinational de Bolivie, Paraguay et Uruguay). Conformément à la disposition no 2641/22 de la Direction générale des migrations, les ressortissants de ces pays qui ont été déplacés à la suite de catastrophes soudaines peuvent entrer sur le territoire argentin, même sans détenir de documents d'identité ou avec un passeport périmé, et y séjourner temporairement pour une durée d'un à trois mois ou jusqu'à ce que leur pays d'origine puisse garantir leur retour en toute sécurité¹⁴.

Pratique 2. La représentation des Philippines a présenté une série de mesures qui consistent notamment à ouvrir des voies de migration sûres et régulières et témoignent de la priorité accordée par le pays à la protection des droits de ses ressortissants employés à l'étranger. En décembre 2021, un organe unique chargé des questions concernant ce groupe a été créé : le Département des travailleurs migrants¹⁵. Ce dernier a été établi au titre de l'engagement du pays à mettre en œuvre la totalité des 23 objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres,

¹⁴ Informations communiquées à l'Unité de l'IDM par la Direction nationale des migrations de la République argentine. Pour de plus amples informations, voir : www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/262784/20220519?busqueda=1 et www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/274488/20221027.

¹⁵ Voir : www.dmw.gov.ph.

ordonnées et régulières. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des efforts fournis pour faciliter l'accès des travailleurs philippins à l'étranger aux services publics grâce à la création d'un réseau de centres de services et d'information à guichet unique qui proposent une aide à l'enregistrement, délivrent des permis et fournissent une aide juridique, psychosociale et psychologique. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour constituer les effectifs et former le personnel de ces centres et celui des services diplomatiques, l'objectif étant de répondre aux besoins de la population importante de ressortissants philippins à l'étranger (Gouvernement des Philippines, 2022). Une autre initiative évoquée est l'établissement de partenariats avec les pays de destination des travailleurs migrants philippins. Depuis mars 2022, les Philippines ont conclu 54 accords bilatéraux et cinq accords multilatéraux sur la main-d'œuvre. De plus, elles ont signé des accords avec sept pays en vue de déployer des travailleurs dans le cadre d'un accord de gouvernement à gouvernement. Le pays poursuit ses efforts pour faire face aux restrictions à la régularisation des migrants déjà présents dans les pays d'accueil. L'un des principaux moyens d'y parvenir consiste à délivrer des passeports aux Philippins dépourvus de documents qui se trouvent à l'étranger et à établir des partenariats aux fins d'octroi de permis de travail et de séjour aux migrants qualifiés dépourvus de documents (ibid. : 5).

Pratique 3. Dans leur note d'orientation sur le changement climatique et la mobilité de la main-d'œuvre dans les États insulaires du Pacifique, intitulée « Climate change and labour mobility in Pacific island countries », l'OIM et l'OIT présentent l'expérience de plusieurs pays insulaires du Pacifique, et montrent en quoi les dispositifs de mobilité saisonnière de la main-d'œuvre mis en place avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des mécanismes vitaux pour les ménages confrontés au changement climatique (Voigt-Graf et al., 2022). Ces possibilités d'emploi donnent lieu à des rapatriements de fonds qui non seulement sont essentiels au relèvement dans les zones touchées par des phénomènes climatiques, mais constituent également des investissements servant à bâtir des logements, des digues et des infrastructures communautaires résistants au changement climatique. Par ailleurs, cet exemple montre que le fait d'ouvrir des voies de migration de main-d'œuvre sûres et régulières peut contribuer au renforcement de la résilience en donnant aux travailleurs migrants la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences. Les migrants originaires d'États insulaires du Pacifique qui travaillent en Australie et en Nouvelle-Zélande ont, dans le cadre de formations ou en cours d'emploi,

pu améliorer leur maîtrise de l'anglais et ont acquis des compétences générales attendues dans le monde du travail (notamment en matière de communication et de planification), ainsi que des compétences professionnelles propres à leur secteur, en particulier des connaissances financières et informatiques. Dans la note d'orientation, plusieurs études sont citées, qui ont montré que nombre de ces compétences étaient transférées avec succès aux pays d'origine, concluant que cette expérience permettait d'établir que la mobilité de la main-d'œuvre pouvait être un outil important pour renforcer la résilience au changement climatique, à condition que des systèmes de gouvernance de la mobilité de la main-d'œuvre et des mécanismes de protection sociale soient en place pour établir et maintenir des voies de migration sûres et régulières qui donnent accès à des possibilités d'emploi décent » (ibid. : 10).

Autres pratiques novatrices examinées

- La régularisation des migrants vénézuéliens en Colombie¹⁶.
- La stratégie nationale d'immigration et d'asile fondée sur une approche humanitaire adoptée par le Maroc¹⁷.
- Le plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations du Portugal¹⁸.

Réflexions sur le rôle de l'IDM. L'IDM, en tant que forum interrégional, est particulièrement bien placé pour favoriser la mise en commun de solutions migratoires nationales et encourager la coopération bilatérale et multilatérale en matière de migration régulière. Tout d'abord, il peut mettre en avant la nécessité de renforcer les capacités des États d'origine en matière de suivi des besoins de leurs ressortissants à l'étranger, en attirant l'attention sur des critères tels que la dotation suffisante en effectifs et la formation du personnel consulaire et du personnel des services d'aide

¹⁶ Voir www.unhcr.org/fr/news/press/2021/2/60215fa3a/hcr-loim-felicitent-decision-colombie-regulariser-refugies-migrants-venezueliens.html.

¹⁷ Voir <https://marocainsdumonde.gov.ma/strategie-nationale-dimmigration-et-dasile/>.

¹⁸ Voir <https://migrationnetwork.un.org/system/files/docs/Portugal%20-%20Voluntary%20GCM%20Review%20%28English%29.pdf>.

juridique. Ensuite, il pourrait être une plateforme intermédiaire au sein de laquelle les exemples réussis de coopération bilatérale pourraient être présentés afin de promouvoir leur intégration dans des initiatives multilatérales (comme il l'a été suggéré, par exemple, dans le cadre du MERCOSUR). Enfin, cette session de l'IDM a donné à voir des exemples concrets de l'incidence positive de la migration sûre et régulière en donnant aux migrants la possibilité de témoigner et en mettant en regard les points de vue des pays d'origine, de transit et de destination.

3.2.2 Réduction de la vulnérabilité des migrants et protection de leurs droits

Contexte. Comme expliqué à la [section 2.2](#), plusieurs orateurs ont fait observer qu'il existait une difficulté majeure : la conjugaison de phénomènes climatiques à évolution rapide et à évolution lente, de risques sanitaires (comme la COVID-19) et de conflits internes et interétatiques, associée aux perturbations économiques qui en ont découlé, a touché le plus durement les personnes qui étaient déjà exposées à des facteurs de vulnérabilité. En outre, ils ont constaté que des obstacles supplémentaires entravaient la fourniture d'une aide aux travailleurs migrants, ces obstacles étant le résultat des restrictions à la mobilité, des capacités limitées des gouvernements confrontés à une variété de facteurs de choc et du manque d'information des migrants. Certaines de ces questions pouvaient être résolues en introduisant des mesures juridiques et des cadres bilatéraux et multilatéraux, comme mentionné dans la sous-section précédente. Toutefois, les orateurs ont estimé que ces dispositifs systémiques ne pouvaient être pleinement efficaces sans mener d'initiatives visant à répondre aux besoins immédiats des migrants de retour (voir la pratique 4) ou établir des plateformes permettant aux migrants d'obtenir des informations fiables et vérifiées sur la migration de main-d'œuvre, et sans leur proposer des consultations personnalisées pour les informer des risques et des possibilités inhérents à la migration (voir la pratique 5).

Pratique 4. Le Gouvernement du Bangladesh, un important pays d'origine de travailleurs migrants, a élaboré un programme de réintégration en plusieurs volets afin de répondre aux besoins immédiats de ses ressortissants de retour de différents pays de destination à la suite de la pandémie de COVID-19. Celui-ci prévoit un appui immédiat sous la forme d'une aide au retour dans des conditions sûres pour les migrants en détresse (y compris une allocation remise à l'aéroport) et d'un versement de fonds auprès d'une banque étatique afin que les migrants puissent contracter des emprunts à faible taux d'intérêt (Gouvernement du Bangladesh, s.d.). Durant l'IDM, cette initiative a été présentée comme un moyen essentiel permettant de lutter contre les répercussions des facteurs de choc économique sur les migrants et leur ménage. Ce dispositif a permis à un nombre accru de migrants d'accéder au crédit : seuls 111 travailleurs migrants de retour ont contracté un prêt en vue de leur réintégration entre 2011 et 2019, contre 12 680 pour l'exercice 2020-2021. L'un des facteurs clés ayant contribué à la protection des droits des travailleurs migrants a été la mobilisation active assurée au moyen d'une consultation nationale. À ce titre, les différentes parties prenantes ont échangé sur les difficultés posées par la mise en œuvre de prêts à faible taux d'intérêt. Des études indépendantes sur le versement des prêts aux fins de réintégration ont recensé plusieurs obstacles comme des difficultés à trouver des garants, à réunir des relevés de compte, à obtenir des licences commerciales et à satisfaire au critère selon lequel il faut déjà avoir investi auparavant (*Prothom Alo*, 2022). L'amélioration des connaissances financières des travailleurs migrants, en ce qui concerne notamment l'utilisation des services bancaires, ainsi que les prêts à faible taux d'intérêt accordés aux migrants au niveau local, en particulier aux femmes, sont quelques unes des pistes identifiées pour l'avenir.

Pratique 5. La Commission économique eurasienne, représentée à l'IDM par un orateur de la République du Kazakhstan, a présenté son expérience de la mise au point de technologies numériques permettant aux citoyens de rechercher un emploi et aux recruteurs de trouver des candidats potentiels. La Commission favorise la mise en place d'un marché du travail unique au sein de l'Union économique eurasienne, dans le cadre duquel 1,7 million de travailleurs, sur les 93 millions d'employés recensés en Arménie, au Bélarus, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Fédération de Russie, avaient migré dans le cadre de mouvements interétatiques en 2021. Afin de faciliter la mise en relation des employeurs et des employés, le système numérique « Work Without Borders » a été lancé en juillet 2021, l'idée

étant de permettre le recrutement transfrontalier¹⁹. Ce système en ligne propose plusieurs services : outre la possibilité d'accéder à un moteur de recherche permettant de consulter 500 000 offres d'emplois et 4 millions de CV vérifiés à ce jour, il est possible de bénéficier de séances de consultation, d'obtenir des prêts, de souscrire à des assurances et de conclure des contrats par voie électronique²⁰. Ce portail est la synthèse de cinq plateformes nationales gérées par les services publics pour l'emploi, qui sont chargés de vérifier l'identité des employeurs, garantissant ainsi la protection contre la fraude et l'exploitation. Toutefois, il comporte certaines limites. Chaque pays applique ses propres conditions d'accès aux ressources en ligne. Par exemple, pour consulter les offres du plus grand bassin d'emploi de l'Union (celui de la Fédération de Russie), il faut obtenir une autorisation. Si les consultations et l'aide à l'établissement des documents sont accessibles à tous, dans la pratique, l'accès aux bases de données recensant les offres d'emploi est limité aux résidents permanents ou aux ressortissants des pays participants (Danilova, 2021).

Autres pratiques novatrices examinées

- Dans le cadre de l'initiative Symbols of Hope, la Lutheran World Federation mène des opérations en Éthiopie, au Nigéria et au Zimbabwe, où elle vient en aide aux migrants potentiels, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux personnes de retour en leur offrant des formations professionnelles et un financement d'amorçage²¹.

Réflexions sur le rôle de l'IDM. Compte tenu de l'augmentation prévue de la mobilité due au changement climatique et à l'insécurité alimentaire, les participants à l'IDM ont souligné que les pays d'origine devaient investir dans les infrastructures institutionnelles et les compétences du personnel des services publics afin d'apporter un soutien aux ressortissants à toutes les étapes de la migration, de l'orientation avant

¹⁹ Le portail en russe peut être consulté à l'adresse <https://trudvsem.ru/rbg/>.

²⁰ Exposé de la Commission économique européenne à la session de l'IDM.

²¹ Voir www.lutheranworld.org/content/symbols-hope#:~:text=In%20the%20context%20of%20the%20%E2%80%98Symbols%20of%20Hope,on%20board%20as%20additional%20target%20country%20in%202020.

le départ (aide juridique et fourniture d'informations sur la régularisation et les possibilités de retour dans des conditions sûres) aux programmes globaux de réintégration (associant aide d'urgence et appui à long terme). Comme le montrent les initiatives présentées, l'efficacité de l'appui fourni aux migrants dépend largement de la prise en compte de leurs préoccupations, de l'élaboration d'outils de communication ciblés, et de l'acquisition de compétences techniques et relationnelles. La capacité de l'IDM de réunir des organisations internationales, des acteurs de la société civile (notamment les diasporas, comme expliqué à la *sous-section 3.2.5*) et des États jouissant d'expériences différentes en matière d'appui aux migrants est un atout majeur qui pourrait être mis à profit pour élaborer un ensemble de directives intégrant les besoins particuliers des différents États et des axes d'intervention pour permettre aux partenaires de renforcer leurs capacités.

3.2.3 Solutions de substitution à la migration : renforcer la résilience locale grâce au développement vert des zones rurales

Contexte. L'un des messages forts qui a résonné pendant les discussions tenues à l'IDM est la nécessité de lutter contre les causes profondes des vulnérabilités socioéconomiques et des déplacements en investissant dans les capacités permettant aux personnes touchées de faire face aux chocs et d'utiliser au mieux les actifs dont elles disposent. Les discussions résumées à la section 2.3 se sont concentrées sur le renforcement de la résilience, qui permet aux ménages, aux communautés locales et aux États de s'adapter aux répercussions des crises. Pour faire face à l'insécurité alimentaire, les participants ont estimé qu'il fallait investir dans les infrastructures, et la revitalisation des terres et des réseaux d'approvisionnement en eau (voir les pratiques 6 et 7), tout en trouvant un bon équilibre entre les différentes formes d'aides à court terme (en espèces ou en nature) et en améliorant les capacités productives et les garanties de sécurité sociale, afin de bâtir des communautés plus résilientes (voir la pratique 8).

Pratique 6. Le Bureau de l'OIM en Azerbaïdjan a présenté les résultats de l'action qu'elle mène depuis 1999 afin de lutter contre les principaux facteurs de migration irrégulière et de migration économique rurales-urbaines. Les *kahriz*, ces systèmes souterrains traditionnels d'approvisionnement en eau utilisés depuis l'antiquité pour drainer les eaux de surface et de pluie, ont été remis en service grâce à une méthode innovante de forage permettant de rétablir ces canaux rapidement, efficacement et en toute sécurité. Ce projet a reçu le International Energy Globe Award en 2021. Aux termes de ces efforts de longue haleine, plus de 3 500 foyers ont bénéficié d'un accès gratuit à une eau potable pouvant servir à l'agriculture. Il convient de noter que des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays faisaient partie des bénéficiaires. Le Bureau de l'OIM en Azerbaïdjan a souligné que si la remise en service mécanisée des *kahriz* était propre à ce pays, cette pratique pouvait être appliquée à des systèmes traditionnels d'approvisionnement en eau similaires ailleurs dans le monde, et que des ingénieurs de plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient avaient déjà manifesté leur intérêt (OIM, 2022).

Pratique 7. Le reverdissement de la région du Sahel, au Niger, est depuis longtemps reconnu comme étant l'une des initiatives associant des agriculteurs locaux à la lutte contre la dégradation des sols en Afrique les plus réussies. (Magrath, 2020). La plantation d'un million d'arbres, qui régénèrent les sols et dont les racines se développent sous terre, est une méthode considérée comme essentielle pour restaurer la fertilité des terres et mettre fin à la désertification, ainsi que pour accroître les revenus des ménages. Cela a ensuite permis d'améliorer la nutrition et la résilience à long terme face à des risques sanitaires futurs. De plus, le Gouvernement du Niger, fort du succès de ce programme de régénération naturelle géré par des agriculteurs, s'est engagé à restaurer 3,2 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030. En 2020, une évaluation demandée par Oxfam a relevé deux principaux facteurs de succès de cette initiative : la réforme administrative, prévoyant la délégation des responsabilités dans le domaine de l'environnement aux autorités locales et régionales, et le changement d'approche du Gouvernement, qui a associé les coopératives et les organisations locales. Toutefois, les auteurs de l'évaluation ont fait remarquer que pour garantir la sécurité alimentaire à long terme des ménages les plus pauvres, l'agroécologie devait s'accompagner d'un appui gouvernemental à la lutte contre les causes structurelles de pauvreté afin d'améliorer la capacité de la population de générer des revenus » (ibid. : 9).

Pratique 8. Dans son évaluation des risques pour le bien-être des résidents du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest, qui comptent parmi les régions les plus exposées à l’insécurité alimentaire dans le monde, la FAO cite le manque d’accès aux services sociaux et productifs de base et les déplacements, la perte d’actifs et la perturbation des moyens de subsistance comme étant des facteurs qui menacent les activités agricoles et le pastoralisme (FAO, 2016). Ces vulnérabilités exigent d’établir des mécanismes de protection sociale qui permettraient à la fois de réduire l’insécurité alimentaire et de renforcer la résilience des populations pauvres, tout en les aidant à protéger leurs actifs et en leur donnant les moyens de mener des activités productives. C’est pourquoi la FAO a mis en place des programmes en espèces qui associent plusieurs instruments adaptés au contexte local : des transferts monétaires, des coupons et un mélange d’aides en espèce et en nature. Par exemple, les programmes CASH+ visent à répondre aux besoins en matière de moyens de subsistance et à améliorer les capacités productives des ménages exposés à des facteurs de vulnérabilité en complétant les transferts monétaires (qui protègent les actifs) par des actifs productifs et/ou des formations techniques, permettant de générer des revenus à long terme et de garantir la sécurité alimentaire (ibid. : 10).

Autres pratiques novatrices examinées

- Sierra Leone : la FAO renforce la résilience en apportant un soutien aux entreprises dans le cadre de stratégies d’adaptation vertes²²;
- Comité pour le progrès rural du Bangladesh : chacun de ses programmes vise à renforcer la résilience²³.

Réflexions sur le rôle de l’IDM. Étant donné que les participants se sont accordés à dire que le renforcement de la résilience était une réponse indispensable qui gagnait en importance compte tenu de l’ampleur accrue des risques liés au changement climatique et des risques socioéconomiques ainsi que de leurs effets croissants sur les moyens de subsistance des communautés locales, le débat sur les moyens

²² Voir www.fao.org/3/cb6253en/cb6253en.pdf.

²³ Voir <https://blog.brac.net/how-friendships-build-resilience-to-climate-change/>.

les plus efficaces d'y remédier est arrivé à point nommé. Le format de l'IDM est prometteur pour faciliter la mise en commun d'expériences, car il réunit des partenaires actuels et potentiels : les pays donateurs et les pays bénéficiaires, les organisations internationales, les décideurs et les praticiens sur le terrain. Les discussions tenues au cours des deux journées de l'IDM ont incarné l'esprit même que ce que l'un des participants a estimé être un axe de dialogue pour la suite : la capacité de transcender les frontières communautaires, régionales et sectorielles.

3.2.4 Renforcement de la résilience des personnes les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité : les jeunes et les femmes

Contexte. Lors de la session de l'IDM, il a été souligné que les groupes les plus vulnérables – les femmes et les jeunes – jouent un rôle central dans la lutte contre le changement climatique et l'insécurité alimentaire connexe ainsi que dans la mise au point de solutions pour y faire face. Ce rôle a été mis en relief dans la forme, en donnant une tribune à leurs représentants dans le cadre de différentes tables rondes et en consacrant certaines à ce sujet, et sur le fond, en cherchant à tenir compte des difficultés rencontrées par les femmes et les jeunes et à y apporter des solutions inclusives (voir les sections 2.2 et 2.3). On retrouve ces deux aspects (appropriation des mesures et autonomisation grâce à une résilience accrue) dans les exemples donnés. Les pratiques 9 et 11 ont été soit mises en œuvre directement par les groupes exposés à des facteurs de vulnérabilité, soit élaborées sur la base de leurs contributions. Les pratiques 9 et 10 s'attaquent aux obstacles profondément ancrés qui restreignent l'autonomie des femmes en aidant ces dernières à surmonter les handicaps sociaux et culturels et à faire valoir leurs droits, contribuant ainsi à renforcer leur résilience et celle de leur famille.

Pratique 9. Lors d'une table ronde consacrée aux témoignages de migrants, il a été question de certaines actions menées par la jeunesse somalienne pour gérer les conséquences du changement climatique et aider les personnes les plus exposées à des facteurs de vulnérabilité. Dans le cadre de l'une d'elles, un groupe local de jeunes autoorganisés s'est employé à acheminer de l'eau dans les zones les plus touchées

par les pénuries provoquées par la sécheresse. Dans un entretien à la presse datant de 2019, l'un des membres de ce groupe a expliqué que les approvisionnements étaient assurés par les jeunes des régions concernées grâce aux dons de faible montant reçus de leur entourage, ainsi que de résidents, notamment de commerçants (SoOHA, 2019). Grâce à des visites sur place et à des enquêtes, le groupe a pu cibler les communautés dont les besoins étaient les plus urgents. Une autre initiative a consisté à mobiliser de jeunes résidents de Mogadiscio dans le cadre d'un projet de ramassage des déchets sur les routes et dans les rues, et, surtout, sur les plages de la ville, qui ont pu de nouveau être ouvertes aux habitants et aux touristes. Dans un article publié par le PNUD en Somalie, le succès de cette initiative a été attribué à la coopération entre le PNUD, les conseils locaux et les groupes communautaires, dont les contributions ont permis d'élaborer un projet à même de correspondre à leurs besoins particuliers (PNUD, 2016). Parmi les diverses retombées positives recensées, on peut citer la création de débouchés commerciaux grâce à l'ouverture d'axes de transport, l'amélioration des conditions d'hygiène, et le fait que des jeunes aient pu occuper des emplois à court terme et développer leurs compétences (la grande majorité des participants étant des femmes).

Pratique 10. L'exemple de la réforme foncière mise en œuvre par le Rwanda a fait ressortir l'importance d'améliorer la gouvernance foncière pour renforcer la résilience des groupes exposés à des facteurs de vulnérabilité et préserver les sols à long terme. Une vaste évaluation de la réforme datant de 2018 a montré que le succès de ce programme, qui, à l'époque, était d'une ampleur inégalée sur le continent africain, reposait sur la création et l'élargissement de plusieurs institutions chargées des questions foncières (en particulier le Centre national d'information géographique et foncière, les commissions foncières et le Bureau du Conservateur des titres fonciers), l'enregistrement systématique des terres et un suivi régulier en la matière (Ngoga, 2018). Cette réforme a eu une grande incidence sur les droits fonciers des femmes : la vaste majorité des femmes propriétaires (seules ou avec leur mari) qui ont été interrogées ont estimé que leur vulnérabilité liée aux titres de propriété et à la transmission de ces titres à leurs enfants (y compris leurs filles) avait considérablement diminué (ibid. : 90). Cette expérience fait directement écho à plusieurs questions urgentes en Amérique latine, en Afrique et en Asie : la dégradation des sols, la concurrence foncière accrue et l'accaparement de terres, qui se font au détriment de groupes tels que les femmes. Il s'agit d'un exemple de protection contre

la discrimination et de mesure économique et sociale puissante (par exemple, en donnant aux femmes la possibilité d'obtenir une hypothèque ou de conserver leurs droits de propriété après un divorce).

Pratique 11. Compte tenu du rôle crucial que les femmes jouent en vue de garantir la sécurité alimentaire en tant que productrices et entrepreneuses, une grande importance a été accordée à l'élargissement du crédit aux femmes au Brésil. En 2019, la Société andine de développement s'est associée à Itaú Unibanco, la plus grande institution bancaire d'Amérique latine, afin d'élargir l'accès au crédit aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes. Ce dispositif a été mis en place à la suite d'une étude réalisée par la banque et concluant que les stéréotypes de genre, le manque d'informations ventilées par genre et les schémas traditionnels en matière de propriété contribuaient à limiter l'accès des femmes aux prêts personnels et commerciaux (Société andine de développement, 2019). L'accès au crédit est depuis longtemps considéré comme particulièrement important pour les femmes des zones rurales, qui sont les plus exposées à la pauvreté, à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire. C'est pourquoi le Programme national de renforcement de l'agriculture familiale du Brésil a créé une ligne de crédit spéciale pour les femmes des zones rurales, indépendamment de leur situation matrimoniale : le Pronaf Mulher (FAO, s.d.). Cette mesure devrait améliorer l'accès des femmes aux ressources dont elles ont besoin pour investir dans leur activité, diversifier leurs revenus et améliorer leurs compétences dans des domaines tels que l'agroalimentaire, le tourisme rural ou encore l'artisanat (Gouvernement du Brésil, 2021).

Autres pratiques novatrices examinées

- Le partenariat avec Barefoot College en Inde : des femmes pauvres font bénéficier leurs communautés d'origine de solutions (lampes solaires)²⁴;
- Le Forum des jeunes à la COP 27 présente des initiatives et des interventions menées par des jeunes, qui visent à venir en aide aux populations exposées à des facteurs de vulnérabilité et aux communautés locales, et à encourager l'action à l'échelle mondiale²⁵.

²⁴ Voir www.barefootcollege.org/aboutmedia/let-there-be-light-the-business-partnership-training-women-to-illuminate-the-developing-world/.

²⁵ Voir <http://youth-cop.com>.

Réflexions sur le rôle de l'IDM. En mettant l'accent sur les effets de l'insécurité alimentaire sur les moyens de subsistance et les perspectives de développement des plus vulnérables, l'IDM a permis aux participants de déterminer l'angle sous lequel ils souhaitaient aborder le lien entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et les déplacements, à savoir le genre et l'âge, deux aspects essentiels. Les pratiques évoquées montrent que pour tenir compte de ces éléments dans la riposte à l'insécurité alimentaire, il est nécessaire de les intégrer dès la phase d'identification des questions en jeu, en prenant en considération les préoccupations et les besoins des femmes et des jeunes, et en utilisant des indicateurs ventilés par genre et par âge. De plus, il peut être utile de prendre ces éléments en compte dans les mesures de renforcement de la résilience (voir la pratique 11).

3.2.5 Alerte rapide et prévention : nécessité d'une coopération multipartite

Contexte. Bien que les exemples ci-après montrent, de manière quantifiable, les avantages de la participation d'acteurs multiples à des activités préventives et proactives, l'accent a été mis sur l'adoption d'une approche fondée sur la prévention et le partage du fardeau pour réduire les vulnérabilités socioéconomiques à long terme et renforcer durablement la résilience dans le cadre de toutes les tables rondes de cette session de l'IDM, comme indiqué clairement aux sections 2.2 et 2.3. Il convient toutefois de noter qu'il existe déjà des pratiques exigeant différentes compétences (mises à disposition par des parties prenantes telles que les gouvernements, le système des Nations Unies et les acteurs non étatiques, comme la diaspora), qui permettent non seulement d'améliorer la qualité et la rapidité de mise en œuvre des réponses (voir la pratique 12) mais aussi de dépasser les divisions sectorielles (voir les pratiques 13 et 14) et de proposer des solutions plus globales.

Pratique 12. Lors de l'IDM, il a été question de la Mongolie, dont l'exemple montre que les systèmes d'alerte rapide peuvent réduire les effets dévastateurs des phénomènes climatiques sur les groupes exposés à des facteurs de vulnérabilité. En 2018, une étude a été publiée sur l'impact des mesures d'urgence prises à la fin de 2017 pour préserver les moyens

de subsistance des ménages d'éleveurs les plus pauvres en protégeant leur bétail (FAO, 2018). La FAO a collaboré avec le Gouvernement de la Mongolie pour proposer des alertes en vue d'un hiver rude et déterminer quels étaient les facteurs qui influaient le plus négativement sur le bétail et, par conséquent, les revenus des éleveurs. Le Gouvernement a tiré la sonnette d'alarme en publiant une carte selon laquelle 30 % du pays risquait fortement de connaître un hiver dévastateur. La FAO a ensuite fourni du fourrage et un dédommagement aux ménages qui étaient les plus exposés à des facteurs de vulnérabilité et ne possédaient qu'un petit troupeau et peinaient à accéder aux marchés pour qu'ils se séparent de têtes de bétail et réduisent le poids pesant sur leur petite exploitation. Les auteurs de l'étude ont conclu que le coût global de telles mesures était de 285 dollars É.-U. par ménage bénéficiaire. En retour, chacun a gagné 2 008 dollars É.-U., soit un ratio coût-bénéfice de 7,1 %. Plus généralement, cette intervention a permis aux éleveurs de conserver leur dignité et leur confiance en eux, et de disposer d'une source importante d'investissement, qui a été le fondement de leur résilience face aux crises ultérieures (ibid. : 13).

Pratique 13. Le Gouvernement d'El Salvador, soutenu par le système des Nations Unies, a élaboré un vaste plan d'aide humanitaire pour la période allant d'août 2021 à décembre 2022, dans lequel il a accordé une attention particulière aux besoins en matière d'aide humanitaire des 912 000 personnes ciblées (OCHA, 2021). D'après ce document, la hausse du nombre de personnes faisant face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire en raison des difficultés posées par les mesures de restriction liées à la COVID-19 et des incidences de plusieurs tempêtes tropicales appelle une intervention d'urgence. L'un des quatre groupes ciblés a été défini de façon à inclure les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les migrants et les personnes de retour. Ce plan vise explicitement à renforcer et faciliter l'accès rapide des personnes touchées aux services essentiels et intégrés en matière de sécurité alimentaire, de protection, de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de nutrition, d'éducation et d'accueil. Une caractéristique importante de ce plan est qu'il repose sur une approche multisectorielle coordonnée, qui tient compte d'autres besoins des familles ciblées en plus de la sécurité alimentaire. Lors de l'IDM, l'adoption et l'exécution de ce plan d'aide humanitaire ont été citées comme des exemples de coopération multipartite permettant de répondre aux besoins des populations exposées à des facteurs de vulnérabilité,

ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement de réduire l'insécurité alimentaire en renforçant la résilience des personnes touchées.

Pratique 14. La diaspora bangladaise au Royaume-Uni, la plus importante au monde, est en première ligne des efforts visant à fournir à son pays d'origine vulnérable une aide et des solutions pour faire face aux effets du changement climatique. Lors de l'IDM, un représentant de la diaspora a fait observer que malgré la ligne de vie essentielle que représentaient les rapatriements de fonds pour nombre de communautés frappées par une catastrophe, il convenait de délaissier les mesures réactives au profit de mesures proactives. Le premier critère pour garantir la participation de la diaspora à une intervention tournée vers l'avenir dans son pays d'origine était de réunir des militants animés du même esprit et guidés par une vision collective. Il était ensuite indispensable de mettre en commun des ressources telles que l'expertise et des contributions spéciales. C'est cette approche qui a donné naissance au Bangladeshi Diaspora Climate Group. Ce groupe coopère avec le Bureau de l'OIM à Londres, qui a réuni 25 figures bangladaises de premier plan œuvrant dans différents secteurs au Royaume-Uni, notamment l'aide humanitaire, le financement de l'action climatique, l'utilisation durable des terres, la gestion des déchets, le droit, les énergies renouvelables et la décarbonation. Cette organisation fait collaborer des spécialistes de la durabilité et des partenaires au Bangladesh afin de mettre en commun l'expertise et les connaissances nécessaires pour élaborer des solutions locales.

Autres pratiques novatrices examinées

- L'équipe spéciale régionale pour une action préventive établie par l'OIM et d'autres organismes de la région Asie-Pacifique²⁶.
- L'initiative de l'Espagne et du Sénégal visant à consolider l'alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse (alerte rapide) à la COP 27²⁷.

²⁶ Voir www.preventionweb.net/blog/progress-policy-address-disaster-displacement-asia-and-pacific.

²⁷ Voir <https://english.news.cn/20221108/b605a6cf4b3d4d2589534f72328445cb/c.html>.

Réflexions sur le rôle de l'IDM. La transition vers des solutions plus systémiques et proactives, nécessitant la participation d'un large éventail de parties prenantes, est au cœur de la démarche de l'IDM, manifestation dans le cadre de laquelle les organisations internationales, les États et les acteurs non étatiques nouent un dialogue ouvert afin « de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale ». Il est donc opportun d'envisager la promotion de ce Dialogue à un niveau plus technique afin de diffuser certaines des bonnes pratiques identifiées dans d'autres régions et d'approfondir les échanges sur les questions présentant un intérêt commun pour les différents groupes de parties prenantes.

RÉFÉRENCES*

Banque mondiale

2021 D'ici à 2050, le changement climatique risque de contraindre 216 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur pays. Communiqué de presse, 13 septembre. Disponible à l'adresse www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/09/13/climate-change-could-force-216-million-people-to-migrate-within-their-own-countries-by-2050.

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

2021 *Humanitarian Response Plan El Salvador (August 2021 to December 2022)*. San Salvador. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/attachments/917f5ec8-bba7-3651-85f4-93ce8f746f95/Humanitarian%20Response%20Plan%20El%20Salvador%20%28August%202021%20to%20December%202022%29.pdf>.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et Organisation météorologique mondiale (OMM)

2022 Global status of multi-hazard early warning systems: Target G. Disponible à l'adresse www.undrr.org/publication/global-status-multi-hazard-early-warning-systems-target-g.

Chazalnoel, M. T. et D. Ionesco

s.d. IOM Perspectives on Climate Change and Migration. Portail de la migration environnementale. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/blogs/iom-perspectives-climate-change-and-migration>.

* Tous les hyperliens étaient actifs au moment de la rédaction du présent rapport.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

- 2018 Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Décision CP24). Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp24_auv_ec%20wim.pdf.
- 2022 Dimensions and examples of the gender-differentiated impacts of climate change, the role of women as agents of change and opportunities for women. Rapport de synthèse. Organe subsidiaire de mise en œuvre, cinquante-sixième session, Bonn, 6-16 juin. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/494455>.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)

- 2022 United global call to act on land degradation and drought concludes major UN meeting in Côte d'Ivoire. Communiqué de presse, 20 mai. Disponible à l'adresse www.unccd.int/news-stories/press-releases/united-global-call-act-land-degradation-and-drought-concludes-major-un.

Danilova, M.

- 2021 « Работа без границ — единый портал для поиска работы на территории ЕАЭС » [Travail sans frontières – un portail unique de recherche d'emploi sur le territoire de l'Union économique eurasiennne], Всё о миграции [Tout sur la migration]. 16 juillet. Disponible à l'adresse <https://migranturus.com/rabota-bez-granits/>.

Fang, D., M.R. Thomsen et R.M. Naynga, Jr.

- 2021 The association between food insecurity and mental health during the COVID-19 pandemic. *BMC Public Health*, vol. 21, no 607. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1186/s12889-021-10631-0>.

Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Programme alimentaire mondial (PAM)

- 2018 *The Linkages between Migration, Agriculture, Food Security and Rural Development*. Rome. Disponible à l'adresse www.fao.org/3/CA0922EN/CA0922EN.pdf.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Programme alimentaire mondial (PAM)

2022 *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable.* Rome. Disponible à l'adresse www.fao.org/documents/card/en/c/CC0639FR.

Gouvernement du Bangladesh

s.d. Contribution du Gouvernement du Bangladesh au rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution A/RES/74/148 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la protection des migrants. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Migration/GA76thSession/States/Bangladesh.pdf.

Gouvernement du Brésil

2021 Gender Equality and Women's and Girl's Empowerment Workstream. Déclaration à la quarante-neuvième session plénière (11-14 octobre 2021) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Disponible à l'adresse www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/CFS49/Statements/Vb_Brazil.pdf.

Gouvernement des Philippines

2022 Soumission des Philippines au titre de l'examen national volontaire de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ministère des affaires étrangères. Disponible à l'adresse www.un.org/sites/un2.un.org/files/imrf-philippines.pdf.

Magrath, J.

2020 *Regreening the Sahel: A quiet agroecological evolution.* Étude de cas. Oxfam, Oxford. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/regreening-sahel-quiet-agroecological-evolution>.

Mokhnacheva, D.

2022 *Baseline Mapping of the Implementation of Commitments Related to Addressing Human Mobility Challenges in the Context of Disasters, Climate Change and Environmental Degradation under the Global*

Compact for Safe, Orderly and Regular Migration. Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, Genève. Disponible à l'adresse https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/documents/17052022_pdd_baseline_mapping_report_final_compressed.pdf.

Ngoga, T. H.

2018 *Rwanda's Land Tenure Reform: Non-existent to Best Practice*. CAB International, Boston. Disponible à l'adresse www.cabi.org/Uploads/CABI/OpenResources/41037/Rwanda%20Land%20Tenure%20Reform%20Ngoga.pdf.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2015 *Climate Change and Food Security: Risks and Responses*. Rome. Disponible à l'adresse www.fao.org/3/i5188e/i5188E.pdf.

2016 *Social Protection in the Sahel and West Africa: Strengthening resilience for food security and nutrition*. Rome. Disponible à l'adresse www.fao.org/3/i6226e/i6226e.pdf.

2018 *Mongolia, Impact of Early Warning Early Action*. Rome. Disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca2181en/CA2181EN.pdf.

2021 *The Impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security*. Rome. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.4060/cb3673en>.

s.d. Brésil : Financement et dispositions visant à garantir les transactions foncières des femmes. Base de données sur le genre et le droit à la terre. Disponible à l'adresse www.fao.org/gender-landrights-database/country-profiles/listcountries/landtenureandrelatedinstitutions/fundingprovisionstoguaranteewomenslandtransactions/fr/?country_iso3=BRA.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2017 Les migrants et la politique migratoire face aux effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Document thématique établi au titre du Pacte mondial sur les migrations. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Climate-Change-and-Environmental-Degradation-FR.pdf.

2022 *Integrated Rural Development for IDP Communities in Azerbaijan through Revitalization of Kahriz Water Supply System*. Bureau de l'OIM à Bakou (Azerbaïdjan). Disponible à l'adresse https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbdl1411/files/documents/IOM%20Innovative%20Initiatives-Azerbaijan_COP27-NOV22%20%281%29.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Programme alimentaire mondial (PAM)

2020 *Populations at Risk: Implications of COVID-19 for hunger, migration and displacement*. Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/populations_at_risk_-_implications_of_covid-19_for_hunger_migration_and_displacement.pdf.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

2022 Les systèmes d'alerte précoce devront protéger tous les habitants de la planète d'ici à cinq ans. L'ONU dévoile un objectif d'adaptation ambitieux face aux changements climatiques et à des conditions météorologiques plus extrêmes Communiqué de presse, 23 mars. Disponible à l'adresse <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-syst%C3%A8mes-d%E2%80%99alerte-pr%C3%A9coce-devront-prot%C3%A9ger-tous-les-habitants-de-la>.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

2022 *World Report on the Health of Refugees and Migrants*. Genève. Disponible à l'adresse <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1451966/retrieve>.

Pek, E., M. Losacco, S. Giusti, M. Salman, M. Naqvi et D. Tsegai

2022 *UNCCD COP 15 Through the Lens of Drought – Highlights, outcomes, and the way forward, 9–20 May 2022, Abidjan, Cote d'Ivoire*. FAO, Rome. Disponible à l'adresse www.unccd.int/sites/default/files/2022-09/cc1544en-2.pdf.

Prothom Alo

2022 PKB asked to simplify conditions for migrants on reintegration loans. 31 juillet. Disponible à l'adresse <https://en.prothomalo.com/business/local/qrpdv3w5m0>.

Polsky, J. Y. et H. Gilmour

2020 Food insecurity and mental health during the COVID-19 pandemic. *Health Reports*, vol. 31, no 12, pp. 3-11. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.25318/82-003-x202001200001-eng>.

Pörtner, H.-O., D.C. Roberts, H. Adams, I. Adelekan, C. Adler, R. Adrian, P. Aldunce, E. Ali, R. Ara Begum, B. Bednar-Friedl, R. Bezner Kerr, R. Biesbroek, J. Birkmann, K. Bowen, M.A. Caretta, J. Carnicer, E. Castellanos, T.S. Cheong, W. Chow, G. Cissé, S. Clayton, A. Constable, S.R. Cooley, M. J. Costello, M. Craig, W. Cramer, R. Dawson, D. Dodman, J. Efitre, M. Garschagen, E.A. Gilmore, B.C. Glavovic, D. Gutzler, M. Haasnoot, S. Harper, T. Hasegawa, B. Hayward, J.A. Hicke, Y. Hirabayashi, C. Huang, K. Kalaba, W. Kiessling, A. Kitoh, R. Lasco, J. Lawrence, M.F. Lemos, R. Lempert, C. Lennard, D. Ley, T. Lissner, Q. Liu, E. Liwenga, S. Lluch-Cota, S. Löschke, S. Lucatello, Y. Luo, B. Mackey, K. Mintenbeck, A. Mirzabaev, V. Möller, M. Moncassim Vale, M.D. Morecroft, L. Mortsch, A. Mukherji, T. Mustonen, M. Mycoo, J. Nalau, M. New, A. Okem, J.P. Ometto, B. O'Neill, R. Pandey, C. Parmesan, M. Pelling, P.F. Pinho, J. Pinnegar, E.S. Poloczanska, A. Prakash, B. Preston, M.-F. Racault, D. Reckien, A. Revi, S.K. Rose, E.L.F. Schipper, D.N. Schmidt, D. Schoeman, R. Shaw, N.P. Simpson, C. Singh, W. Solecki, L. Stringer, E. Totin, C.H. Trisos, Y. Trisurat, M. van Aalst, D. Viner, M. Wairiu, R. Warren, P. Wester, D. Wrathall et Z. Zaiton Ibrahim

2022 Technical Summary. In: *Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller et A. Okem, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge. Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_TechnicalSummary.pdf.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2016 « Cleaning Up » Mogadishu. 6 janvier. Bureau en Somalie. Disponible à l'adresse <https://undpsom.medium.com/cleaning-up-mogadishu-f6ba06de4182>.

Ramos, G. et W. Hynes

2020 A systemic resilience approach to dealing with Covid-19 and future shocks. Organisation de coopération et de développement

économiques. Disponible à l'adresse https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=131_131917-kpfefrdfnx&title=A-Systemic-Resilience-Approach-to-dealing-with-Covid-19-and-future-shocks.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

- 2021 Filières d'admission et de séjour régulières pour les migrants en situation de vulnérabilité. Note d'orientation. Disponible à l'adresse : https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbd1416/files/docs/21-316_f_guidance_note-_regular_pathways_for_admission_and_stay_for_migrants_in_situations_of_vulnerability_final.pdf.

Rodgers, C.

- 2022 *Equipped to Adapt? A Review of Climate Hazards and Pastoralists' Responses in the IGAD Region*. Centre pour les zones pastorales et le développement de l'élevage de l'OIM et de l'IGAD, Nairobi. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/documents/IOM%20ICPALD%20Pastoralism%20Report.pdf>.

Société andine de développement

- 2019 Funds to expand credit access for Brazilian women-owned SMEs. News, 8 mars. Disponible à l'adresse www.caf.com/en/currently/news/2019/03/funds-to-expand-credit-access-for-brazilian-women-owned-smes/.

Somali Observatory for Humanitarian Affairs (SoOHA)

- 2019 Interview with one of youth in Hiiran Region on water delivery. 26 février. Disponible à l'adresse <https://sooha.org/en/2019/02/26/interview-with-one-of-youth-in-hiiran-region-on-water-delivery/>.

Voigt-Graf, C.

- 2022 *Pacific Climate Change Migration and Human Security: Climate Change and Labour Mobility in Pacific Island Countries*. Document d'orientation. OIM et OIT, Genève. Disponible à l'adresse https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/documents/wcms_856083.pdf.

Water Europe

2022 Global Risk Report 2022 predicts water scarcity as a key driver for migration. 14 janvier. Disponible à l'adresse <https://watereurope.eu/global-risk-report-2022-water-scarcity-as-a-key-driver-for-migration/>.

Zickgraf, C.

2022 Relational (im)mobilities: a case study of Senegalese coastal fishing populations. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 48, no 14, pp. 3450-3467. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1080/1369183X.2022.2066263>.

SECONDE SESSION
DU DIALOGUE
INTERNATIONAL SUR LA
MIGRATION 2022

Crises mondiales imbriquées :
conséquences de l'insécurité alimentaire
et du changement climatique pour
la migration et les déplacements

24 et 25 octobre 2022

Centre International de Conférences Genève
(CICG) et en ligne

10 heures – 18 heures (CEST)

ORDRE DU JOUR

Contexte

Cet IDM se tiendra à un moment particulièrement opportun, juste avant la 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), qui aura lieu en Égypte. Il s'appuiera sur les résultats positifs du premier Forum d'examen des migrations internationales pour renforcer les mesures visant à faire face aux corrélations complexes entre le changement climatique, la sécurité alimentaire et la mobilité humaine. L'OIM envisage ces liens à travers le prisme plus général de la sécurité humaine et est déterminée à placer les personnes exposées à des vulnérabilités au centre de ses interventions. La sécurité alimentaire, la sécurité hydrique, la sécurité environnementale et la sécurité des moyens de subsistance sont toutes touchées par le changement climatique et peuvent influencer sur les schémas de mobilité. En 2022, nous avons constaté les effets combinés du changement climatique et de l'insécurité alimentaire et avons assisté à une multiplication de situations graves dans le monde qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaires et provoqué une hausse du prix des céréales, des engrais et de l'énergie. Cela s'est traduit par une augmentation des risques pour des communautés déjà fortement éprouvées, en particulier dans les pays à faible revenu, ainsi que par des déplacements prolongés et des besoins humanitaires accrus. Ces situations exigent des politiques de développement, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe à long terme, afin d'éviter les déplacements et de les réduire au minimum, de renforcer la résilience des migrants et des communautés, et de promouvoir des sociétés et des moyens de subsistance durables.

Cette session offrira aux délégués l'occasion de mettre en commun des bonnes pratiques, des enseignements et des recommandations de nature à aider les gouvernements et les autres parties prenantes à élaborer et mettre en œuvre des plans, des politiques et des programmes de préparation et de riposte visant à faire face aux crises mondiales liées au changement climatique et à la sécurité alimentaire.

Première journée:	La crise mondiale de la sécurité alimentaire due aux conflits, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux chocs économiques, et ses conséquences pour la migration
10:00 - 11:00	Session d'ouverture
	<p>Remarques liminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM • Message vidéo de M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • M. Janez Lenarčič, Commissaire européen chargé de la gestion des crises, Commission européenne • M. Abdirahman Abdishakur, Envoyé spécial du Président pour la riposte à la sécheresse, Gouvernement fédéral de la Somalie <p>Dialogue interactif</p>
11:00 - 13:00	Table ronde 1 : Que savons-nous ? – Changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine, et rôle des océans, de l'eau et de la terre
	<p>Modérateur :</p> <p>M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. João Gomes Cravinho, Ministre des affaires étrangères, Portugal • Mme Andrea Meza Murillo, Secrétaire exécutive adjointe, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) • Mme Loretta Hieber-Girardet, Chef de la branche Connaissance des Risques, surveillance et développement des capacités, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) <p>Dialogue interactif</p>
13:00 - 15:00	Pause déjeuner

13:30 - 14:30	Manifestation parallèle : En quoi une approche soucieuse des questions de genre peut-elle nous permettre d'être mieux à même de répondre au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et à la migration ? ONU-Femmes/OIM
	<p>Remarques liminaires : M. Reinhard Hassenpflug, Conseiller pour les questions de migration, Mission permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Giorgia Prati, Spécialiste de la migration et du changement climatique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Mme Jenna L. Hennebry, Professeure, Balsillie School of International Affairs Wilfrid Laurier University, Canada • M. Shakirul Islam, Président, Ovibashi Karmi Unnayan Program (OKUP) <p>ONU-Femmes – présidence</p>
15:00 - 16:30	Table ronde 2 : Comprendre le rôle des femmes et des jeunes dans l'atténuation des conséquences de l'insécurité alimentaire due au changement climatique pour la migration et les déplacements
	<p>Modératrice : Mme Ugochi Daniels, Directrice générale adjointe de l'OIM chargée des opérations</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Rachel Snow, Chef de la branche Population et développement, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) • M. Abdihakim Ainte, Conseiller principal auprès de l'Envoyé spécial pour la riposte à la sécheresse du Gouvernement fédéral de la Somalie • Mme Adriana Quinones, Directrice par intérim du Bureau de liaison à Genève, ONU-Femmes <p>Dialogue interactif</p>
16:30 - 18:00	Table ronde 3 : Renforcer la résilience des plus vulnérables à l'adversité économique : perfectionnement des compétences, financement d'emplois et économie verte
	<p>Modératrice : Mme Amy E. Pope, Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Eduardo Jose A. de Vega, Sous-Secrétaire (Vice-Ministre) chargé des travailleurs migrants, Philippines • Mme Michelle Leighton, Chef de la Division de la migration de main-d'œuvre (OIT) • M. Vladimir Gjorgjiev, Chef de mission, Bureau de l'OIM en Azerbaïdjan <p>Dialogue interactif</p>

Seconde journée	
10:00 - 11:30	Table ronde 1 : Créer des voies de migration résilientes et adaptatives afin de contribuer à la sécurité alimentaire et de promouvoir des migrations régulières dans le contexte du changement climatique
	<p>Modératrice : Mme Cécile Riallant, Directrice par intérim du Département de la coordination de la paix et du développement, OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Andrés Perez Esquivel, Directeur chargé des affaires internationales, Direction des migrations, Argentine • Prof. Walter Kaelin, Envoyé du Président, Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD), qui présentera les résultats de la cartographie de référence établie par la PDD et l'OIM • M. Andrew Harper, Conseiller spécial sur l'action climatique, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) <p>Dialogue interactif</p>
11:30 - 13:00	Table ronde 2 : Voix de migrants – témoignages de migrants touchés par le changement climatique
	<p>Modérateur : M. Manuel Marques Pereira, Chef de la Division Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe, OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jerome Oberreit, Directeur exécutif du Comité pour le progrès rural du Bangladesh (BRAC) • Mme Rashid Begum du district Barisal, l'un des districts côtiers du Bangladesh les plus vulnérables au changement climatique – soutenue par le Comité pour le progrès rural du Bangladesh (BRAC) • M. Shehab Choudhury, cofondateur de Bangladeshi Diaspora for Climate Action (BDCA). Représentant de la diaspora – soutenu par les projets MECR de l'OIM aux bureaux de l'OIM à Londres et à Washington • Mme Rose Kobusinge, Messages de la jeunesse sur la migration et le changement climatique adressés à la Conférence de Kampala <p>Dialogue interactif</p>
13:00 - 15:00	Pause déjeuner

15:00 - 16:30	Table ronde 3 : Insécurité alimentaire et risque systémique : enseignements à tirer de la crise sanitaire de la COVID-19 pour s'attaquer aux multiples conséquences du changement climatique pour les populations migrantes
	<p>Modératrice : Mme Monica Goracci, Directrice du Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Omnia El Omrani, Envoyée du Président pour la jeunesse à la COP 27 • Dra. Luz De Regil, Chef de l'unité Action multisectorielle dans les systèmes alimentaires, OMS • Mme Verena Knaus, Responsable mondiale pour la migration et les déplacements, UNICEF • M. Sri Hari Govind, Conseiller jeunesse auprès du Children, Cities and Climate Action Lab, London School of Hygiene and Tropical Medicine, et membre du Comité directeur du réseau HIFA <p>Dialogue interactif</p>
16:30 - 7:30	Débat : Vers la COP27 : Meilleure prise en compte de la réalité de la mobilité humaine dans les négociations relatives au changement climatique, y compris les conséquences de l'insécurité alimentaire
	<p>Modératrice : Mme l'Ambassadrice Caroline Dumas, Envoyée spéciale du Directeur général pour la migration et l'action climatique, OIM Message vidéo de M. Sameh Shoukry – Président désigné de la COP 27, Égypte</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Rabab Fatima, Secrétaire générale adjointe et Haute- Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et Cofacilitatrice de la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés • Hon. Beatrice Anywar Atim, Ministre d'État chargée de l'environnement, Gouvernement de l'Ouganda • M. Luigi Soreca, Ambassadeur, Envoyé spécial pour les aspects extérieurs de la migration, Union européenne • Mme Pefi Kingi, Coordinatrice régionale du Pacifique pour les questions de migration, South Pacific Islander Organization (SPIO) • Mme Koko Warner, Responsable de la Division de l'adaptation, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) <p>Dialogue interactif</p>

17:30 – 18:00	Session de clôture
	Remarques de clôture M. Eugenio Ambrosi, Chef de Cabinet, OIM Mme. Francisca Méndez, Ambassadrice, Représentante permanente du Mexique

Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français, espagnol, anglais), 2010
14. Gestion de la migration de retour (français, espagnol, anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français, espagnol, anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français, espagnol, anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français, espagnol, anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012
19. Cycles économiques, évolution démographique et migration (français, espagnol, anglais), 2012
20. Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes (français, espagnol, anglais), 2012
21. La protection des migrants en périodes de crise : Réponses immédiates et stratégies durables (français, espagnol, anglais), 2012
22. Les Diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'état (Conférence ministérielle sur la diaspora Centre International de Conférences, Genève, 18 et 19 juin 2013) (arabe, français, espagnol, anglais), 2013
23. Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement (français, espagnol, anglais), 2014
24. Migration et Famille (français, espagnol, anglais), 2014
25. Conférence sur les migrants et les villes (français, espagnol, anglais), 2015
26. Suivi et examen de la migration dans les objectifs de développement durable (français, espagnol, anglais), 2016
27. Renforcer la coopération internationale en matière migratoire et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 (arabe, français, espagnol, anglais), 2017
28. Des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations (français, espagnol, anglais), 2018
29. Les jeunes et la migration (français, espagnol, anglais), 2020
30. Crise de la COVID-19 : Repenser la contribution des migrants et de la mobilité humaine à la réalisation des objectifs de développement durable (français, espagnol, anglais), 2021
31. Accélérer l'action intégrée en faveur du développement durable : migration, environnement et changement climatique (français, espagnol, anglais), 2022
32. Dialogue international sur la migration : Tirer parti de la migration aux fins d'un relèvement résilient et durable après la pandémie : chances et défis (français et anglais), 2022
33. Mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations : succès, défis et approches novatrices (anglais), 2022

Les titres de cette série peuvent être téléchargés à partir de la plateforme en ligne des publications de l'OIM à l'adresse <https://publications.iom.int/>.

Organisation internationale pour les migrations

17 Route des Morillons, 1211 Genève 19, Suisse

Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50

Courriel : publications@iom.int; Site web : publications.iom.int

